

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 59

MARDI 4 AOÛT 2009

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 4 AOÛT 2009

Pages

#### CONSEIL DE PARIS

##### Conseil Municipal en sa séance des 6, 7 et 8 juillet 2009.

- Engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1<sup>er</sup>) — Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation [2009 DU 162 — *Extrait du registre des délibérations*]..... 2031
- Annexe n° 1 : objectifs poursuivis..... 2032

#### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

- Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement.** — Délégation de la signature de la Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement en sa qualité de Présidente du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles au Chef des services économiques (Arrêté du 16 juillet 2009)..... 2032

#### VILLE DE PARIS

- Organisation** de la Direction du Logement et de l'Habitat. — (Arrêté modificatif du 24 juillet 2009)..... 2032
- Délégation** de la signature du Maire de Paris (Direction du Logement et de l'Habitat). — (Arrêté modificatif du 24 juillet 2009)..... 2033
- Délégation** de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Juridiques). — (Arrêté modificatif du 22 juillet 2009)..... 2034
- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° 2009-109 prorogeant l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux voies du 15<sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 16 juillet 2009)..... 2034

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 5/2009-041 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue de Sèze, à Paris 8<sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2009)..... 2034

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 5/2009-049 prorogeant l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies du 17<sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 23 juillet 2009)..... 2035

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 8/2009-063 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2035

**Direction des Ressources Humaines.** — Ouverture d'un examen sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2036

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 5 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 14 postes d'élèves civils..... 2036

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009..... 2036

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 7 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 21 postes d'élèves civils..... 2041

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009..... 2041

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 6 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 20 postes d'élèves civils..... 2046

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009..... 2046

#### DEPARTEMENT DE PARIS

**Délégation** de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Logement et de l'Habitat). — (Arrêté modificatif du 24 juillet 2009)..... 2051

**Délégation** de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Juridiques). — (Arrêté modificatif du 22 juillet 2009)..... 2051

**Autorisation** donnée au Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (G.I.H.P.) pour la création et le fonctionnement d'un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées physiques, à Paris (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2052

**Fixation** des tarifs journaliers applicables, à compter du 1<sup>er</sup> août 2009, à l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, à Paris 16<sup>e</sup> (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2052

**Fixation** de la participation annuelle individuelle pour 2009, opposable aux autres départements concernés, du S.A.V.S. de l'Arche à Paris, situé 10, rue Fenoux, à Paris 15<sup>e</sup> (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2053

**Autorisation** donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 21 juillet 2009)..... 2053

**Autorisation** donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 33, rue du Javelot, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 21 juillet 2009)..... 2054

**Direction des Ressources Humaines.** — Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) au titre de l'année 2009 (Arrêté du 28 juillet 2009)..... 2054

#### PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté n° 2009-00493** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 29 juin 2009)..... 2054

**Arrêté n° 2009-00563** portant réservation d'emplacements pour le stationnement des véhicules de la Croix-Rouge Française, à Paris 16<sup>e</sup> (Arrêté du 21 juillet 2009)..... 2055

**Arrêté n° 2009-00568** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 22 juillet 2009)..... 2055

**Arrêté n° 2009-00569** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation quai du Louvre, à l'angle du pont du Carrousel, côté port du Louvre, à Paris 1<sup>er</sup> (Arrêté du 22 juillet 2009)..... 2055

**Arrêté n° 2009-00584** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Raymond Poincaré, à Paris 16<sup>e</sup> (Arrêté du 24 juillet 2009)..... 2056

**Arrêté n° 2009-00585** modifiant l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2056

**Arrêté n° 2009-00586** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Bugeaud, à Paris 16<sup>e</sup> (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2056

**Arrêté n° 2009-00587** modifiant, à titre provisoire, la circulation boulevard Saint-Michel, à Paris 6<sup>e</sup> (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2057

**Arrêté n° 2009-00588** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pergolèse, à Paris 16<sup>e</sup> (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2057

**Arrêté n° 2009-00591** interdisant temporairement la circulation et le stationnement avenue de Lowendal, à Paris 7<sup>e</sup> (Arrêté du 27 juillet 2009)..... 2058

**Arrêté BR n° 09-00066** portant ouverture de deux concours d'accès au corps de technicien de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009 (Arrêté du 24 juillet 2009)... 2058

**Liste** d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 2059

**Liste** d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 2059

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Tableau d'avancement au grade de secrétaire médical et social de classe normale (choix), au titre de l'année 2008 ..... 2059

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe normale (choix), au titre de l'année 2008 ..... 2059

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe, au titre de l'année 2009..... 2060

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, au titre de l'année 2009 ..... 2060

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

**SEMAEST** (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris). — Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST ..... 2060

**Direction du Logement et de l'Habitat.** — Liste d'autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation avec compensation situés à Paris ..... 2060

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires, de la Commune de Paris (F/H)..... 2061

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical(e) et social(e) de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H), au titre de l'année 2009 ..... 2061

#### POSTES A POURVOIR

**Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ..... 2061

**Direction du Patrimoine et de l'Architecture.** — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H)..... 2061

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H)..... 2061

**Secrétariat Général de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 2062

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'un agent de catégorie A (F/H)..... 2062

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 2062

**Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.** — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H) ..... 2063

**Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de trois postes de cuisiniers (F/H) ..... 2063

**Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de vingt-cinq postes d'agents polyvalents de restauration (F/H)..... 2064

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) ..... 2064

## CONSEIL DE PARIS

**Conseil Municipal en sa Séance des 6, 7 et 8 juillet 2009. — Engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1<sup>er</sup>) — Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation [2009 DU 162 — *Extrait du registre des délibérations*].**

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et L. 2511-15 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-13, L. 300-2, R. 123-21-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé les 12 et 13 juin 2006, mis à jour les 24 septembre 2007 et 10 décembre 2008, modifiés les 12 et 13 novembre et 17, 18 et 19 décembre 2007 ;

Considérant que le programme envisagé sur le site de la Samaritaine, qui vise à revitaliser sur le plan de l'activité et du commerce un site majeur du centre de Paris, réaliser des logements sociaux dans un arrondissement en situation déficitaire, de permettre la réalisation d'un équipement de Petite Enfance répondant à un besoin bien identifié et de réaliser un projet qui comprendra à la fois la valorisation du patrimoine et la création d'architecture contemporaine, présente un intérêt général pour Paris ;

Considérant que les adaptations réglementaires envisagées concernent principalement le 1<sup>er</sup> arrondissement et pourraient concerner pour partie le 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le projet de délibération 2009 DU 162 en date du 23 juin 2009 par lequel M. le Maire de Paris lui propose de prendre acte de l'engagement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1<sup>er</sup> arrondissement), d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du 23 juin 2009 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 22 juin 2009 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission et par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission ; ensemble les observations portées au compte rendu ;

Délibère :

Article premier. — Est pris acte de la mise en révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine délimité par les rues de l'Arbre Sec, de Rivoli, de la Monnaie, le quai du Louvre, la rue Baillet étant incluse dans le périmètre.

Art. 2. — Sont approuvés les objectifs poursuivis par la révision simplifiée du P.L.U. sur le site de la Samaritaine, tels que précisés en annexe n<sup>o</sup> 1 du présent délibéré.

Art. 3. — Sont approuvées les modalités de la concertation suivantes :

— Des plaquettes seront mises à disposition du public pour informer les habitants, les associations et les conseils de quartier du contenu du projet ;

— Une réunion publique de concertation sera organisée. Cette réunion sera annoncée par voie de presse et par un affichage.

Art. 4. — La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Art. 5. — La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Mention en sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

*Pour extrait*

### Annexe n° 1 : objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis à travers la révision simplifiée du P.L.U. sur le site de la Samaritaine sont les suivants :

— permettre une revitalisation du site de la Samaritaine compatible avec les enjeux patrimoniaux, grâce à une réduction de l'obligation de reconstitution des surfaces commerciales existantes, tout en maintenant une capacité d'attractivité commerciale et d'animation du site, dans le souci d'une offre commerciale variée et accessible ;

— contribuer à la réduction des déficits constatés dans le quartier en créant des logements sociaux, et notamment très sociaux, en proportion significative, de façon à encourager la mixité sociale et un équipement de Petite Enfance sur le site ;

— réaliser un projet qui comprendra à la fois la valorisation du patrimoine et la création d'architecture contemporaine.

Nota Bene : La délibération du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2009 (2009 DU 162), l'exposé des motifs et l'annexe 1 s'y rapportant seront tenus à la disposition du public aux heures et jours d'ouvertures des bureaux : à la Mairie de Paris, Centre Administratif Morland, Direction de l'Urbanisme, Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) — 17, boulevard Morland, Paris (4<sup>e</sup> arrondissement) et à la Préfecture de Paris, Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement, Bureau de l'urbanisme — 50, avenue Daumesnil, Paris 12<sup>e</sup>.

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

### Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement. — Délégation de la signature de la Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement en sa qualité de Présidente du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles au Chef des services économiques.

La Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement,  
Présidente du Comité de gestion  
de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des Etablissements Publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles, modifié par le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 ;

Vu le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960, et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 concernant la nomination de M. Dominique FOSSAT en qualité de Chef des services économiques de la Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de la signature de la Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, en sa qualité de Présidente du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement est donnée à :

M. Dominique FOSSAT, Chef des services économiques de la Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement, pour les actes désignés ci-après :

- bons de commandes destinés aux fournisseurs ;
- liquidation et mandatement des dépenses ;
- émission des titres de recouvrement de recettes ;
- congés annuels du personnel ;
- déclaration des accidents du travail ;
- devis de réparation et petits travaux nécessitant une intervention urgente ;
- copies conformes et déclaration de caractère exécutoire des actes soumis au contrôle de légalité ;
- documents administratifs liés à la gestion du personnel (hors contrats et salaires des agents).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », et sera adressé :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- à la Direction des Affaires Scolaires,
- au Trésorier Principal de Paris, chargé des Etablissements Publics locaux,
- à l'intéressé.

Fait à Paris, le 16 juillet 2009

Dominique BERTINOTTI

## VILLE DE PARIS

### Organisation de la Direction du Logement et de l'Habitat. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention du 22 janvier 1985 relative au concours apporté par la Commune de Paris au Département de Paris pour l'exercice des compétences ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié portant organisation de la Direction du Logement et de l'Habitat ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Direction du Logement et de l'Habitat en sa séance du 18 juin 2009 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le 5 de l'article 2 de l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié susvisé est *remplacé par* :

« 5 — La mission systèmes et technologies de l'information est chargée de la coordination de la maîtrise d'ouvrage des systèmes et technologies de l'information, de la gestion du réseau, des moyens informatiques, de la formation à la bureautique et de l'élaboration et du suivi des plans de maintenance ».

Art. 2. — Le II de l'article 4 de l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié susvisé est *remplacé par* :

« II — Le Service du Traitement des Demandes de Logement (S.T.D.L.) est chargé d'assurer l'accueil des demandeurs de logement et l'instruction de leurs demandes, de gérer les droits de réservation de la Ville de Paris et, à ce titre, de représenter le Maire de Paris aux commissions d'attribution des bailleurs, d'apporter son concours au relogement des personnes mal logées, de produire et d'exploiter les données statistiques relatives à la demande et à l'attribution de logements.

Il comprend quatre bureaux :

1 — le bureau des relations avec le public, chargé de l'ensemble de l'activité d'accueil des demandeurs de logements et de la correspondance afférente à cette activité ; il assure sa mission d'accueil notamment au travers d'un point central d'accueil et d'antennes implantées dans les arrondissements ; il a en charge la gestion du fichier des demandes de logement ;

2 — le bureau de gestion des réservations assure le contrôle et le suivi des droits de réservation de la Ville de Paris au sein du parc des logements gérés par les bailleurs sociaux ;

3 — le bureau des désignations assure la préparation des travaux de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux ainsi que son secrétariat ;

4 — le bureau des relogements a pour mission d'assurer principalement le relogement des ménages prioritaires visés par le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées. »

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prend effet à la date de publication, sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur du Logement et de l'Habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Bertrand DELANOË

#### **Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Logement et de l'Habitat). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 631-7 et suivants de la section 2 relative aux changements d'usage et usages mixtes des locaux d'habitation, dans leur rédaction issue de l'article 13 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu l'article 6 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés ;

Vu l'arrêté en date du 6 avril 2009 portant délégation de la signature du Maire de Paris, au Directeur du Logement et de l'Habitat, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Modifier* le grade de M. Baudouin BORIE, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires générales et de la communication ;

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Remplacer* M. François DAVENNE, administrateur hors classe, par M. Jean-Baptiste MARTIN, ingénieur des services techniques, chef du service du logement et de son financement ;

*Remplacer* M. François PLOTTIN, attaché principal d'administrations parisiennes, par Mlle Jeanne JATTIOT, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la programmation du logement social et des organismes H.L.M.

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Après* M. Jean-Nicolas MICHEL, *ajouter* M. Jean Christophe BETAILLE, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

*Ajouter* le nom de Mme Laure BARBARIN, ingénieur des travaux, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 6° (pour un montant inférieur à 4 600 € H.T.), 9°, 10°, 11°, 12° préparés par le bureau de la gestion de proximité ;

*Remplacer* Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés par intérim, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ; *par* Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

*Ajouter* le nom de M. Serge MARQUET, attaché d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3° et 10° préparés par le bureau de la gestion locative, des ventes et des transferts aux bailleurs sociaux.

Art. 4. — L'article 8 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Supprimer* le nom de M. Pierre SOUVENT ;

*Remplacer* Mme Cordula PELLIEUX, ingénieur des travaux, chef de subdivision par M. Patrice ROSSI, ingénieur des travaux, chef de subdivision ;

*Ajouter* le nom de M. Michaël GUEDJ, ingénieur des travaux, chef de subdivision, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 13°, 14°, (pour un montant inférieur à 45 000 € H.T.).

Art. 5. — L'article 9 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Modifier* le grade de Mme Claire CABANETTES, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau des relations avec le public ;

*Modifier* les fonctions de M. Sébastien PETILLON, attaché d'administrations parisiennes, chargé de mission auprès du chef du service.

Art. 6. — L'article 10 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Remplacer* la signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Franck AFFORTIT, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la protection des locaux d'habitation à l'effet de signer les actes suivants, par la signature du Maire de Paris est également déléguée à M. François PLOTTIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau de la protection des locaux d'habitation, et à M. Franck AFFORTIT, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef du bureau de la protection des locaux d'habitation à l'effet de signer les actes suivants.

Art. 7. — L'article 11 de l'arrêté du 6 avril 2009 est supprimé.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Bertrand DELANOË

**Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Juridiques). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris, modifiée par la délibération 2009 DAJ 08 des 11 et 12 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris à M. Pierre Eric SPITZ, Directeur des Affaires Juridiques de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 24 juin 2009 portant nomination de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, en qualité de Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain de la Sous-Direction du Droit de la Direction des Affaires Juridiques ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 - A - alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté de délégation de signature susvisé du 2 avril 2008 est ainsi modifié :

— substituer le nom de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, nommée Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, à celui de Mme Suzanne MIRBEAU, chef des services administratifs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Président du Tribunal Administratif de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— M. le Directeur des Finances ;

— M. le Directeur des Affaires Juridiques ;

— Mme Aline SAMSON-DYE.

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Bertrand DELANOË

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-109 prorogeant l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux voies du 15<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 instaurant, à titre provisoire, un sens unique dans deux voies du 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ces travaux qui devaient se terminer le 31 juillet 2009 se termineront le 24 août 2009 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2008-011 du 5 février 2008 sont prolongées jusqu'au 24 août 2009.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juillet 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,  
Adjoint au Chef du Service des Déplacements*

Daniel GARAUD

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2009-041 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue de Sèze, à Paris 8<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-15042 portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que, dans le cadre d'aménagement de voirie, il convient de neutraliser, provisoirement, la circulation dans la rue de Sèze, entre la rue Vignon et la place de la Madeleine, à Paris 8<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 3 au 19 août 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de Sèze, entre la rue Vignon et la place de la Madeleine, à Paris 8<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 3 au 19 août 2009 inclus.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 et de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 seront suspendues en ce qui concerne le couloir bus situé rue de Sèze dans sa partie comprise entre la rue Vignon et la place de la Madeleine, à Paris 8<sup>e</sup> arrondissement, du 3 au 19 août 2009 inclus.

Art. 3. — L'accès des riverains et des véhicules de secours restera assuré en permanence.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieure en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Céline LEPAULT

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2009-049 prorogeant l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies du 17<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009, modifiant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il convient de prolonger les dispositions de l'arrêté municipal précité jusqu'au 28 août 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté municipal n° STV 5/2009-028 du 30 juin 2009 sont prorogées jusqu'au 28 août 2009 inclus :

Pour la 1<sup>re</sup> phase :

— rue de Saussure, dans la partie comprise entre la rue Legendre et la rue Salneuve.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et de Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieure en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Céline LEPAULT

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2009-063 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25, et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de la SAP (entreprise SRBG), rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 17 août au 18 septembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 17 août au 18 septembre 2009 inclus, dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Brèche aux Loups (rue de la) : côté impair, au droit des n<sup>os</sup> 35 et 37 (4 places) ;

— Brèche aux Loups (rue de la) : côté pair, en vis-à-vis du n<sup>o</sup> 35 (6 places en épi).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires (F/H) de la Commune de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2006 DRH 63 en date des 11, 12 et 13 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie B de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 31 août 1999 relatif à la participation d'examineurs spéciaux aux jurys des concours et examens professionnels de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un examen sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires (F/H) de la Commune de Paris, s'ouvrira à partir du 9 novembre 2009. Le nombre de places offertes est fixé à 6.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires des services extérieurs de classe normale — spécialité activités périscolaires, ayant atteint au moins le 7<sup>e</sup> échelon, ainsi que les secrétaires des services extérieurs de classe supérieure — spécialité activités périscolaires, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2009.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs, culturels et non-titulaires — Bureau 230 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du 28 août 2009 au 28 septembre 2009 inclus - 16 h.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est le vendredi 9 octobre 2009 - 16 h. Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le vendredi 9 octobre 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

Art. 4. — La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Les examinateurs spéciaux chargés de la conception et de la notation des épreuves seront désignés par un arrêté ultérieur.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines*

Philippe SANSON

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 5 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 14 postes d'élèves civils.**

- 1 — M. FERNET LE MOUTON DE BOISDEFFRE Charles
- 2 — M. PERONNE Arthur
- 3 — M. BENATIYA ANDALOUSSI Mehdi
- 4 — M. DEVAUX Alexandre
- 5 — Mlle CORTALE Manon
- 6 — Mlle MARTY-MAHE Marion
- 7 — M. LACOSTE Lambert
- 8 — Mlle FITOUSSI Léah
- 9 — M. ROUZAUD Pierre
- 10 — Mlle BRUZI Julie
- 11 — Mlle CHEVANCE Mélanie
- 12 — M. DUFOUR Gaëtan
- 13 — M. PERIER Vincent
- 14 — M. MENDES Ludovic
- 15 — M. COUSIN Pierre
- 16 — M. MARC Seiji
- 17 — M. RABOUTET Arnaud
- 18 — Mlle BARROUILLET Emeline
- 19 — M. SOUMET Arnaud.

Arrête la présente liste à dix-neuf (19) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*Le Président du Jury*

Alain MOURIN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009.**

- 1 — M. BARJOLLE Antoine
- 2 — M. GOMBEAUD Matthieu
- 3 — Mlle BARZINE Atoussa
- 4 — M. PUECH Florian
- 5 — M. CARRAT-PERRIN Julien
- 6 — M. SCHOEN Jean-Baptiste
- 7 — M. MAZZELLA Aurélien
- 8 — M. MAES Bertrand
- 9 — M. COUPIN Thibault
- 10 — M. DELORT Charles
- 11 — M. GENRE-GRANDPIERRE Thibaut
- 12 — Mlle BODOKH Gaëlle
- 13 — M. MAI Nicolas
- 14 — M. POUYMAYOU Bertrand
- 15 — Mlle MONTAGNON Margaux
- 16 — Mlle DONIN Aurélie
- 17 — Mlle CARON Solène
- 18 — Mlle GUIOMAR Claire
- 19 — M. GIULIANO Fabien
- 20 — M. COLIN Jérémy



- 21 — M. JANY Emmanuel  
22 — Mlle REY Justine  
23 — M. COURTOIS Romain  
24 — M. BLUCHE Barnabé  
25 — M. PENNETIER Guillaume  
26 — M. GAUDRAY Gordon  
27 — M. WAMPACH-BOURJOT Hadrien  
28 — M. SÉGALEN Maxime  
29 — M. HERGAT Thibault  
30 — Mlle HILLAIRET Sibylline  
31 — Mlle MILLS Claire  
32 — M. WILLEMANN Thibaut  
33 — M. RENAUD Gauthier  
34 — M. SERRAT Paul  
35 — Mlle MOLLIET Murielle  
36 — Mlle DUCOURET Mélanie  
37 — M. NICOL Louis  
38 — M. CÉDELLE Loïc  
39 — M. HALBINA Maxime  
40 — Mlle COSSON Marjorie  
41 — M. PAIN Pierre-Luc  
42 — M. LOPEZ Aubin  
43 — M. ADNANI Omar  
44 — M. LEGRAS Thibault  
45 — M. SCHWAAB Quentin  
46 — Mlle SOULISSE Candice  
47 — M. DUMINIL César  
48 — M. BARBÈS Quentin  
49 — M. MESSMER Jean-Guillaume  
50 — M. RIOU Yann  
51 — M. MENARD Raphaël  
52 — Mlle MOREL Sophie  
53 — M. BEN MAIZ Amine  
54 — M. ABDOU Jérôme  
55 — M. ARZATIAN Grégory  
56 — M. COUSSEAU Jérémy  
57 — M. ORIOL Nicolas  
58 — M. DIENG Grégory  
59 — M. BENAMEUR Alix  
60 — M. MILLOT Gautier  
61 — Mlle GUILBERT Alizé  
62 — M. BARAT Augustin  
63 — M. AURIAT Paul  
64 — M. TRUMTEL Minh-Tam  
65 — M. COGER Jean-Baptiste  
66 — M. DUFOUR Guillaume  
67 — M. BABOULIN Alexandre  
68 — M. RENAULT Sébastien  
69 — Mlle LANGLOIS Julie  
70 — M. PANNETIER Thibaut  
71 — M. MORIN François  
72 — M. MIROUH Giovanni  
73 — M. MICHENOT Pierre  
74 — Mlle KHAWAJA Rabaia  
75 — M. BRUN Arthur  
76 — Mlle TASTU Marion  
77 — M. GÉNIN Léo  
78 — M. MOGENOT Yann  
79 — M. OBADIA Mathis  
80 — M. LALANDE Jérôme  
81 — Mlle CARRETERO Noélie  
82 — M. GODARD Clément  
83 — Mlle LAMOUR Laure-Eva  
84 — M. DIOU Guillaume  
85 — M. FROEHLICHER Guillaume  
86 — M. NAPHETAT Guillaume  
87 — M. BRÉCHIGNAC Léo  
88 — Mlle MONSALVE Sandra  
89 — Mlle PAGE Solenne  
90 — M. RIAULT Edouard  
91 — M. VALANCOGNE Henri  
92 — M. SERET Anthony  
93 — M. TALVANDE François  
94 — M. GODEC Brice  
95 — M. COSTE Sébastien  
96 — M. VILLIEN Maxime  
97 — M. GABORIEAU Thomas  
98 — M. VIDY Timothée  
99 — Mlle EL AFRIT Khadija  
100 — Mlle VO NGOC GAGNEUX Lucie  
101 — M. BELKACEM Hassan  
102 — M. HIRON Thibault  
103 — M. LEMARCHAND Adrien  
104 — M. LEFEBVRE Gaëtan  
105 — Mlle SAISON Emilie  
106 — Mlle CORBEAU Anne-Sophie  
107 — Mlle MANGOLD Anaïs  
108 — M. REYNAUD Pierre  
109 — M. ALLEMAND Pierre-Yves  
110 — M. LOSSOUARN Boris  
111 — M. BODA Christian-Nils  
112 — M. DUMONT Martin  
113 — Mlle SIMON Malvina  
114 — Mlle ABBASSI Sarah  
115 — Mlle BOUCHERY Isabelle  
116 — M. ADAM François  
117 — M. CÉZARD Quentin  
118 — M. GUILLOTEAU Clément  
119 — M. GINTZBURGER Vincent  
120 — M. MARTIN Adrien  
121 — M. GIACALONE Léandro  
122 — M. TRUCHET Pierre-Louis  
123 — M. CHAVE Arthur  
124 — Mlle GRISEL Laure  
125 — M. FLANDRIN Valentin  
126 — M. LAZARUS Corentin  
127 — M. HUEBER Pierre  
128 — M. SCHMID Quentin  
129 — M. WEISS Olivier  
130 — Mlle SELLAM Narjis  
131 — Mlle LLODRA-PEREZ Anaïs

- 132 — M. TRAN Adrien  
133 — Mlle MAILLET Margaux  
134 — M. CALONNE Valentin  
135 — Mlle HASQUENOPH Mathilde  
136 — Mlle MICHEL Marion  
137 — M. ZENTILIN Thomas  
138 — M. CHABANAS Clément  
139 — M. SEIBEL Olivier  
140 — M. CLAVREUL Arnaud  
141 — M. SEGON Fabien  
142 — M. BEZOU Pierre  
143 — M. JOUANDET Thomas  
144 — Mlle BERARD Diane  
145 — M. LYANE Jean-Paul  
146 — M. PATIN Clément  
147 — M. HEBTING Alain  
148 — M. EL-KHOURY Jean-Claude  
149 — Mlle LAÏNÉ Solène  
150 — Mlle GRIPOIX Anne-Charlotte  
151 — M. DE ROBIEN Gabriel  
152 — Mlle LALUQUE Elisa  
153 — M. MUSELET Pierre  
154 — Mlle BAILLY Elisabeth  
155 — M. RENAUDET Armand  
156 — M. HUOT Rémy  
157 — M. DARDE Thibaut  
158 — Mlle NGUYEN Stéphanie  
159 — M. BEREIZIAT Maxime  
160 — M. LE BOURHIS Jean-Marie  
161 — M. DONGFACK DONGMO Francis Pascal  
162 — Mlle JUILLARD Céline  
163 — M. VERONNEAU Simon  
164 — M. GAERTNER Bruno  
165 — M. SPRENGER Florian  
166 — Mlle THIÉBAULT Myriam  
167 — Mlle FAVÉ Méline  
168 — M. DELAUNAY Arnaud  
169 — M. RENAUD Joffrey  
170 — Mlle MILLET Virginie  
171 — Mlle THOMAS-LÉPINE Capucine  
172 — M. GANDOLFO Antoine  
173 — M. ROUSSEL Quentin  
174 — M. KAWADA Naoki  
175 — M. GALAN Edouard  
176 — M. GANDEMER Guillaume  
177 — Mlle GRAND-PERRET Virginie  
178 — M. DARAGNÈS Paul  
179 — M. JORDANA François  
180 — Mlle POINT Hélène  
181 — Mlle RENIER Claire  
182 — M. CHASSOT Jean-Marie  
183 — M. MOULIN Sébastien  
184 — M. PERRIN Clément  
185 — Mlle HIERNAUX Carole  
186 — M. DARGENDEIX Maxime  
187 — Mlle PLANCHAIS Mariane  
188 — M. MAINIX Thomas  
189 — M. ALLIER Pierre-Eric  
190 — Mlle YOUSSEF Amina  
191 — M. GERMAY Julien  
192 — M. KASSEM Guillaume  
193 — M. MAUREL Xavier  
194 — M. DESCOQS Jean-Baptiste  
195 — Mlle VINCENT Perrine  
196 — M. ROUSSEAU Olivier  
197 — M. HUGON Aurélien  
198 — M. JOUET Romain  
199 — M. VOLLE Pierre-Louis  
200 — M. JORET Adrien  
201 — M. GARNIER Arnaud  
202 — M. HERNANDEZ David  
203 — Mlle MENJOZ Marion  
204 — Mlle PIQUEE Julie  
205 — M. CERISIER Timothée  
206 — Mlle BALESTRIERI Claire  
207 — Mlle MORIN Anne-Charlotte  
208 — M. GRACIANI Guillaume  
209 — Mlle PINEL Amélie  
210 — Mlle BAILLY Adeline  
211 — Mlle JACQMIN Hermance  
212 — M. BARREAU Vincent  
213 — M. NEVEUX Romain  
214 — M. MORVAN Olivier  
215 — M. DUFOUR Gauthier  
216 — M. CHAMAYOU Quentin  
217 — M. FRANCOIS Nicolas  
218 — M. TOURNEMENNE Robin  
219 — Mlle DELPECH Elsa  
220 — Mlle LOUISTISSERAND Cloé  
221 — M. HILLION Romain  
222 — Mlle CLERGUE Laura  
223 — Mlle GAUSSENS Marion  
224 — M. CAUWET Thomas  
225 — Mlle KERRAND Eléonore  
226 — M. KERRAULT-GIMELLI Quentin  
227 — M. PUEL Jean-Baptiste  
228 — Mlle PALARIC Marie  
229 — M. FERRIERE Alexis  
230 — Mlle BERTHE Hélène  
231 — M. TEMPEZ Léopold  
232 — M. GAUFROY François-Xavier  
233 — M. JOLIBOIS Bertrand  
234 — M. SHI Kezhan  
235 — M. GUERPILLON Benjamin  
236 — Mlle DANDRÉA Caroline  
237 — Mlle ROSSET Chloé  
238 — Mlle TROJMAN Candice  
239 — M. PEPLONSKI Alexandre  
240 — M. MONNET Frédéric  
241 — M. SCHNÄBELE Martin  
242 — M. GRIVEAU Nathan  
243 — Mlle POLETTI Daphné

- 244 — Mlle ESPERON Céline  
245 — M. DOHOLLOU Kévin  
246 — Mlle BILLOIRE Sonia  
247 — Mlle ASSAIR Elodie  
248 — M. RICHARD Antoine  
249 — M. WILD Jacques  
250 — M. CHICOULAA Grégoire  
251 — Mlle MALGRANGE Marina  
252 — M. PASQUIER Ulrik  
253 — M. COUTURIER Thomas  
254 — Mlle PILICHOWSKI Clémence  
255 — Mlle BUSSON Pauline  
256 — M. RAIMBAULT Bastien  
257 — M. ADRAI Marc  
258 — M. BOUILLEAU Julien  
259 — Mlle GAGLIARDI Eva  
260 — Mlle COURIOL Aude  
261 — M. CREVITS Antoine  
262 — M. MAUCHIEN Thomas  
263 — M. RINGES Bastien  
264 — M. WENGER Jérémie  
265 — M. JAYYOSI Charles  
266 — M. WEI Dalin  
267 — M. PRÉVOT Rémi  
268 — M. LAUWERIER Rémi  
269 — Mlle AUBRUN Michelle  
270 — M. ERBACHER Benoît  
271 — M. JOURDAN Simon  
272 — Mlle AUGÉ Charlotte  
273 — M. BREILLAD Antoine  
274 — M. DUPUY Maxime  
275 — M. MATHIS Florian  
276 — Mlle TRAN Thymele  
277 — M. FARRUGIA Guillaume  
278 — M. FONTAINE Olivier  
279 — M. ROMAGON Mathieu  
280 — Mlle BECCI-MORIN DE LA RIVIERE Margot  
281 — M. LOUDIÈRE Kévin  
282 — Mlle PINAUD Virginie  
283 — Mlle JOUSSET Solène  
284 — M. LAMBLIN Ludovic  
285 — M. GUELEN Maxime  
286 — Mlle VENAILLE Claire  
287 — Mlle AÏT OUMÉZIANE Myriam  
288 — M. PETIT Gautier  
289 — M. HESS Jonathan  
290 — M. BOUDJELTIA Karim  
291 — M. MOUSSA Bilal-Alexandre  
292 — M. BICHLER Fabien  
293 — M. THOMAS Kévin  
294 — Mlle REBERGA Aurélie  
295 — Mlle MIZZI Manon  
296 — M. BLANC Florent  
297 — M. HANKUS Adrien  
298 — Mlle GUILLOU Anne-Flore  
299 — M. OUSSALAH Meihdi  
300 — M. MOLINIER Guillaume  
301 — M. CHERY Loïc  
302 — M. ROUL Guillaume  
303 — M. LE BAIL Nicolas  
304 — Mlle RAMOND Charlène  
305 — M. MITTNACHT Guillaume  
306 — M. SEBAN Alexandre  
307 — M. THANG Rémi  
308 — M. AVISSE Nicolas  
309 — M. DONNEZ Mathias  
310 — M. TENET Bastien  
311 — M. ROOS Benjamin  
312 — M. TOUSSAINT Aurélien  
313 — Mlle VIGNOBOUL Bénédicte  
314 — M. MILLIARD Antoine  
315 — Mlle ROUGÉ Laurène  
316 — M. LELEU Étienne  
317 — M. MARAIS Yoann  
318 — M. ROULPH Alexandre  
319 — M. BERGIS Louis  
320 — M. DECAUDIN Steven  
321 — M. LE STER Yann  
322 — M. ABGRALL Johan  
323 — M. CLEMENT Pierre  
324 — M. FAN Laurent  
325 — M. BRENIER Yohann  
326 — M. BEAUCAMP Guillaume  
327 — M. GALLIENNE Félix  
328 — M. VRIGNAUD Dimitri  
329 — Mlle MADEC Julia  
330 — Mlle FERRERA Marion  
331 — M. DAVOULOURY Vamsasrikrishna  
332 — M. DIDIER Aurélien  
333 — M. RIFFIOD Flavien  
334 — M. POZZA Joseph  
335 — Mlle LÉCULLIER Elise  
336 — Mlle RÉGENT Tahnee  
337 — M. DALANSON Sébastien  
338 — M. CORDONNIER MARTIN DE GIBERGUES  
Timothée  
339 — M. POTY Mathieu  
340 — M. CHARBONNEL Romain  
341 — Mlle MARTINEZ Madeline  
342 — M. COHU Archibald  
343 — Mlle JEAN-LOUIS Marie-Ange  
344 — Mlle VASSEUR Coline  
345 — M. SIBERT Olivier  
346 — M. SALIH Yassine  
347 — Mlle PETITET Marie  
348 — M. GOMA Joseph  
349 — M. DEMANGE Jean  
350 — M. DEGAUQUIER Guillaume  
351 — M. LE GLOANNEC Brendan  
352 — M. PHILIPPE Davy  
353 — M. BOURGÈS-MAUNOURY François  
354 — M. ARTIGES Nils

355 — Mlle DELAPORTE Cécilia  
356 — M. MARCANGELI Naïc  
357 — Mlle HUTTER Héroïse  
358 — M. AMMIRATI Thomas  
359 — M. BRIX Florian  
360 — M. BUQUET Jean-Benoît  
361 — M. CHAMPY Clément  
362 — M. NOËL Paul  
363 — Mlle GUIBOURT Caroline  
364 — M. ROCHE Lucas  
365 — M. LANGLOIS Edouard  
366 — M. PETIT Emeric  
367 — M. VOUE Maël  
368 — Mlle KELLER-LUSSIER Fanny  
369 — M. HAYOT Quentin  
370 — M. FAGHERAZZI Loïc  
371 — Mlle RAYNAL Emilie  
372 — M. LAURENT Yohan  
373 — M. ROBARD Florian  
374 — M. RATTEZ Hadrien  
375 — M. D'HUART Thibaud  
376 — M. SCAPPATICCI Eric  
377 — M. JARRY Stanislas  
378 — M. LAVERGNE Alexandre  
379 — M. BAJULAZ Mehdi  
380 — M. MIGNONAC Alexis  
381 — M. BIGOT Pierre  
382 — M. DARGELOSSE Jean-Baptiste  
383 — M. TÉLÉMAQUE Guillaume  
384 — M. PATARD Frédéric  
385 — M. QUILLIEN Erwan  
386 — M. DAUTHEVILLE Grégoire  
387 — Mlle BONNET Isabelle  
388 — M. BUSNOULT Florent  
389 — M. BOUTS Axel  
390 — M. DUFRAICHE Marc  
391 — M. PUGA Jean  
392 — M. PELÉ Rémi  
393 — M. AUBERT Kévin  
394 — M. SERVAUD Gaël  
395 — M. MARC Pierre-Alain  
396 — Mlle GRANDSIRE Magali  
397 — M. KLINGHAMMER Jean  
398 — M. CONTI Arthur  
399 — M. COURDENT Vianney  
400 — M. LA FONTAINE Julien  
401 — M. CHALIER Matthieu  
402 — M. PRÉVOST Bertrand  
403 — M. MOLINES Thomas  
404 — M. BALDIT Siméon  
405 — M. MARDON Eric  
406 — Mlle MAGES Emmanuelle  
407 — Mlle KONIECZNY Soline  
408 — M. AGHER Jean-Robert  
409 — M. MURAT Jean-Lou  
410 — Mlle MONOD-COTTE Magali  
411 — Mlle BÉRARD Emilie  
412 — M. CANALE Julien

413 — M. PATRY Guillaume  
414 — Mlle RENAUDINEAU Barbara  
415 — M. GOUPIL DE BOUILLÉ Hubert  
416 — M. MURAT Guillaume  
417 — M. BEN-DAVID Jérémy  
418 — M. LE LOUÉDEC Ludovic  
419 — Mlle GLOAGUEN Anne  
420 — M. CARREIRAS Hugo  
421 — Mlle KAM Martine  
422 — M. LARDIN Frédéric  
423 — M. DUPLESSIS Sébastien  
424 — M. GODIN Nicolas  
425 — M. BAUDOIN Clément  
426 — M. GODIN Mickaël  
427 — M. LESIEUR Charles  
428 — Mlle VANQUIN Jessica  
429 — M. GANCEL Rémi  
430 — M. CHARRIN Rémi  
431 — M. RAVENEAU Tony  
432 — M. BERNARD Louis  
433 — M. POUPARD Maximilien  
434 — M. WATEAU Gabriel  
435 — M. CORNELOUP Adrien  
436 — M. MURY Sébastien  
437 — M. MAYOT Florian  
438 — Mlle MAJCHRZAK Virginie  
439 — M. GAYE Paul-Emmanuel  
440 — M. TCHOU Christian  
441 — M. ARNAL Benoît  
442 — M. RAOUX Matthieu  
443 — M. DELPHIN Régis  
444 — M. GILBERT Sylvain  
445 — M. BORTOLI Sylvain  
446 — M. ROUSSEL Clément  
447 — M. PITT Edouard  
448 — M. GRAIZON Martin  
449 — Mlle CHANU Coralie  
450 — M. DAHAN Arnaud  
451 — M. DELACROIX Nicolas  
452 — M. CECCARELLI Florian  
453 — M. MEZRAG Cédric  
454 — M. HOANG CO THUY Quang  
455 — M. DEFRESNE Vincent  
456 — Mlle KOSKAS Florence  
457 — M. RUBIANO Julien  
458 — Mlle GARNERO Floriane  
459 — M. DU CAUZÉ DE NAZELLE Guillaume  
460 — M. PEYRON Sylvain  
461 — M. DAMAS Fabien  
462 — M. KROB Emmanuel  
463 — M. CASADO Olivier  
464 — M. PICHOIR Tristan.

Arrête la présente liste à quatre cent soixante-quatre (464) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*Le Président du Jury*

Alain MOURIN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 7 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 21 postes d'élèves civils.**

- 1 — M. HORBEZ Camille
- 2 — M. COCHET Martin
- 3 — M. SOMMA Valentin
- 4 — M. WALTER Clément
- 5 — M. GLORIAN Stéphane
- 6 — M. ROUSSEAU Guillaume
- 7 — Mlle EUGÈNE Sarah
- 8 — M. LE ROY Bruno
- 9 — Mlle DUPAS Mylène
- 10 — M. LIVERZAY Thomas
- 11 — M. CHARETON Matthieu
- 12 — M. MAILLARD Damien
- 13 — M. BIZIEN Samuel
- 14 — Mlle MANNENT Joséphine
- 15 — Mlle SCHLAIFER Perrine
- 16 — M. DURMUS Alain
- 17 — M. HARDY Xavier
- 18 — M. PATERSON Benjamin
- 19 — M. GOUVERNET Cédric
- 20 — M. DEMACHY Romaric
- 21 — M. DUVIVIER Arthur
- 22 — M. PONTON Julien
- 23 — M. BOUACIDA Elias
- 24 — M. LYS Thierry
- 25 — M. GHROUS Nadir
- 26 — M. BRACKERS DE HUGO Quentin
- 27 — M. OUKMAL Jed
- 28 — M. SABET Mickaël.

Arrête la présente liste à vingt-huit (28) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*Le Président du Jury*

Alain MOURIN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009.**

- 1 — M. FABRE Hubert
- 2 — M. ORIF Imad Eddine
- 3 — M. WEYL Pierre
- 4 — M. WASSFI Ahmed
- 5 — Mlle PICHOT Charlotte
- 6 — M. DE GRYSSE Nicolas
- 7 — Mlle PETIAU Juliette
- 8 — Mlle LE MOYNE DE SAINTE-MARIE Clémence
- 9 — M. TAPIE Emmanuel
- 10 — M. GROSS Jean-Philippe
- 11 — M. LE NINIVIN Cédric

- 12 — Mlle JUBIN Pauline
- 13 — Mlle SOW Camissa
- 14 — M. CHALAUX Antoine
- 15 — M. VANDE MAELE Vincent
- 16 — M. GUION Romain
- 17 — Mlle MARCEL Élodie
- 18 — M. COISNON Rémi
- 19 — M. COMPARINI Arnaud
- 20 — Mlle DUFETRELLE Claire
- 21 — M. LE CAVIL Anthony
- 22 — Mlle CHEBAB Noëlle
- 23 — M. GIRAUD Lucien
- 24 — Mlle MARTIAL Anne-Claire
- 25 — M. PHALIPAUD Arnaud
- 26 — M. HERSENT Maxime
- 27 — M. MARGERIN Médéric
- 28 — M. FRANCESCHI Sandro
- 29 — Mlle ARNOULD Vanina
- 30 — Mlle JUNIER Laure
- 31 — Mlle COMBES Émilie
- 32 — M. BENAYOUN Mickaël
- 33 — M. FARRAN Benjamin
- 34 — M. HAMOT Olivier
- 35 — Mlle POURADIER DUTEIL Nastassia
- 36 — Mlle TAZGHAT Ismahan
- 37 — M. ANDRÉ François-Régis
- 38 — M. BEN YEDDER Chaker
- 39 — M. KHOURI RAPHAEL Philippe
- 40 — M. CANET Aurelien
- 41 — M. TEDERRY Jérémy
- 42 — M. CORDIER Frédéric
- 43 — M. HUMEAU Alexandre
- 44 — Mlle GUILLOT Blandine
- 45 — M. LESUISSE Thibaud
- 46 — Mlle FRANÇOIS Hélène
- 47 — M. FOUCHARD Alexandre
- 48 — M. DE SAXCE Hugues
- 49 — M. BERTRAND Benjamin
- 50 — M. PINOT Vincent
- 51 — M. LESESVRE Didier
- 52 — Mlle JOURDEN Anaïs
- 53 — Mlle MARTIN Evelyne
- 54 — Mlle GROLEAU Claire
- 55 — M. TISSERAND Philippe
- 56 — M. RAVAUX Philippe
- 57 — M. JEANNIN Olivier
- 58 — Mlle DANIELOU Karelle
- 59 — M. CHAVANE Eric
- 60 — M. LAJUGIE Rémi
- 61 — M. BRUNEL Thomas
- 62 — M. MÉNINI Antoine
- 63 — M. ZHU Chenzhou
- 64 — M. CARREE Olivier
- 65 — M. MICAELLI Nicolas
- 66 — Mlle BOULIC Léa

- 67 — Mlle POIREL Maylis  
68 — M. BUGAT Stéphane  
69 — Mlle MIGNOT Loraine  
70 — M. NAIM Samir  
71 — M. KRIR Mohamed  
72 — Mlle BESNIER Solène  
73 — Mlle DU ROY DE CHAUMARAY Marie  
74 — M. DESPRÉS Jacques  
75 — Mlle DU PLESSIS D'ARGENTRÉ Tiphaine  
76 — M. PERGLER Antonin  
77 — M. BOLIVAR Albert  
78 — M. COCHO Mathieu  
79 — M. DUMAINE-MARTIN Adrien  
80 — Mlle MICHON Hélène  
81 — M. DAUHUT Thibaut  
82 — M. SOURIE Aurélien  
83 — M. LAINÉ Maxime  
84 — M. BELUCHE Jean-Michel  
85 — M. DOMEJEAN Lucas  
86 — M. JULLIEN Lauris  
87 — M. BRUNED Yvain  
88 — M. BEAUNÉ François  
89 — Mlle LE LANN Caroline  
90 — M. KAUFFMANN Aurélien  
91 — M. TEDOLDI Damien  
92 — M. DE MYTTENAERE Arnaud  
93 — M. AGAËSSE Tristan  
94 — M. DENYS DE BONNAVENTURE Amaury  
95 — Mlle MAGNOUX Julie  
96 — M. GILQUIN Matthieu  
97 — Mlle MARTIN Agathe  
98 — M. GUILLON Gilles  
99 — M. CHODRON DE COURCEL Marc  
100 — M. MICOU Laurent  
101 — Mlle LÉTOURNEAU Laura  
102 — M. LEROY Jean-Baptiste  
103 — Mlle DEGRET Florence  
104 — M. DESDOUITS Antoine  
105 — Mlle PHILIBERT DIT JAIME Luce  
106 — M. TARBÉ DE SAINT HARDOUIN Mathieu  
107 — Mlle ZENAK Leïla  
108 — M. BENABDALLAH Tarik  
109 — M. LITOVSKY Ivan  
110 — M. LIANDRAT Sébastien  
111 — M. BASTIDE Paul  
112 — M. KAPOKO TAGNE Michel  
113 — M. JOSZ Cédric  
114 — M. DEMEHATI Saad  
115 — M. MONET Arnaud  
116 — M. PILIÈRE Sébastien  
117 — M. GENEVOIS Thomas  
118 — Mlle DURIEZ Marion  
119 — Mlle GUITTON Claire  
120 — M. DENEUVILLE Dorian  
121 — M. CHAN NOON CHUNG Mathieu  
122 — M. DUDON Johan  
123 — Mlle BLOUËT Alice  
124 — M. YING Charles  
125 — M. CLOUARD Jean-Baptiste  
126 — M. AUGER Thomas  
127 — M. CAPIETTO Louis  
128 — M. VALLÉE Charles  
129 — Mlle ROTTNER Lucie  
130 — M. MERGUI Simon  
131 — M. BEAUCOURT Maxime  
132 — M. ROGÉ Xavier  
133 — Mlle SOW Carel  
134 — Mlle CUCCHI Karina  
135 — M. GRUET Pierre  
136 — M. GANTHY Vincent  
137 — Mlle LACOMBE Léah  
138 — M. COUVENT Samuel  
139 — M. TINGELIN Antoine  
140 — M. DUBOUÉ Jean-Baptiste  
141 — M. ALTIERI François  
142 — M. CARPENTIER Arnaud  
143 — Mlle LE RHUN Stéphanie  
144 — M. WALKER Matariki  
145 — M. PRADY Louis  
146 — M. GRANGIER Philippe  
147 — Mlle FOUCHER Joséphine  
148 — M. RAIMBAULT Juste  
149 — Mlle BALCAEN Elise  
150 — Mlle AGGOUNE Jenna  
151 — M. GRAS Guillaume  
152 — M. DÉBARBAT Guillaume  
153 — M. LESTRINGANT Pierre  
154 — Mlle LEMOINE Julie  
155 — M. SUAREZ Thibault  
156 — M. HOUDARD Antoine  
157 — M. MARÇAIS Jean  
158 — M. RUSSIER Romain  
159 — M. TOUATI Jérémy  
160 — M. HANS Etienne  
161 — M. DRESCO Teddy  
162 — M. SY Alassane  
163 — M. GAY Antoine  
164 — M. PENGAM Thomas  
165 — M. THIRIAT Paul  
166 — M. JEANNERET Louis  
167 — Mlle RICOU Elodie  
168 — Mlle ASSELIN Caroline  
169 — Mlle MRABET Hela  
170 — Mlle VANNEROT Emilie  
171 — Mlle DARMON Audrey  
172 — M. TRINEL Antoine  
173 — Mlle RÉMOUIT Flore  
174 — M. DEKKERS Adrien  
175 — Mlle NGO Giang-Châu  
176 — M. BOUHANA Paul-Alexandre  
177 — M. SINODINOS Raphaël  
178 — M. CHAPALAIN Clément

- 179 — Mlle FIL Alison  
180 — Mlle POMMIER Camille  
181 — Mlle SUARD Raphaëlle  
182 — Mlle MAQUIN Mathilde  
183 — M. FRÉOUR Simon  
184 — M. GÉRARDIN Florian  
185 — M. GROUX Benjamin  
186 — M. DAOU Edouard  
187 — M. MOUCHET Eugène  
188 — M. DUBOIS Hugues  
189 — M. VILLALBA Thomas  
190 — Mlle BERGET Lydie  
191 — Mlle KERDRAON Margaux  
192 — Mlle COMBES Létitia  
193 — M. COLBALCHINI Rémi  
194 — Mlle BOURQUARD Léa  
195 — M. PHILIPPE Édouard  
196 — M. BOUTTIER Clément  
197 — M. WEISS Mathieu  
198 — M. ROUMIER Baptiste  
199 — Mlle DHEUR Marie-Christine  
200 — M. REBELLE Maxime  
201 — M. SCHMITT Lucas  
202 — M. TESSIER Paul  
203 — M. BOULON Dimitri  
204 — M. GELIS Etienne  
205 — M. LASNIER Augustin  
206 — Mlle MEUR Juliette  
207 — Mlle HERBRICH Elsa  
208 — M. LEDESERT Paulin  
209 — Mlle NEU Clarisse  
210 — Mlle KANY Bénédicte  
211 — M. DAVID Victor  
212 — M. GUILLEMAUD Marc  
213 — M. LY Boris  
214 — M. LEVASSOR Cyrille  
215 — M. GRIMAUD François  
216 — M. SERVOS Alexandre  
217 — Mlle BLANCHARD Sophie  
218 — Mlle DESCOTTES Alexandra  
219 — Mlle DUPONT Audrey  
220 — M. LINDE Florian  
221 — M. ADATTE Tristan  
222 — M. BOURLOT Charles-Louis  
223 — Mlle BIEBER Lauranne  
224 — M. TRAN Antoine  
225 — Mlle DE GASQUET Mildred  
226 — M. DUBOUSQUET Laurent  
227 — M. LACAGNE Pierre-Antoine  
228 — Mlle IANESELLI Magali  
229 — Mlle LIS Hélène  
230 — M. PAUTHIER Antoine  
231 — M. ACHINO Yvain  
232 — M. EVAIN Andéol  
233 — M. DUBREUIL HELION DE LA GUERONNIÈRE  
D'IRLAND Raphaël  
234 — Mlle LAGOUTTE Aurélie  
235 — M. SEBBAR Mehdi  
236 — M. HOUARI Simon  
237 — M. ARHAN Xavier  
238 — M. GRUBER Thierry  
239 — M. LEPLÂTRE Anthony  
240 — M. MOÂTASSIME Haroun  
241 — Mlle PELLEREAU Marie  
242 — Mlle THIRION Florence  
243 — Mlle OMOKOLO NDOUMOU Marguerite  
244 — Mlle VILLETTE Claire  
245 — M. SANDEVOIR Pierre  
246 — M. MERTZ Florian  
247 — Mlle BENHASSAIN Leila  
248 — Mlle ITANI Shaden  
249 — M. MERCIER François  
250 — Mlle MAGNIÈRE Noëlie  
251 — M. MOUGEL Charly  
252 — M. RIESEMANN Florian  
253 — Mlle BACQUET Juliette  
254 — M. ACHET Raphaël  
255 — M. HILLION Arnaud  
256 — Mlle LEMQARI Jihad  
257 — M. OZENNE Brice  
258 — Mlle TOUSSAINT Mélanie  
259 — M. MESNARD-SENSE Jean-François  
260 — M. YOUNES BOUACIDA Mohamed Amine  
261 — M. DIOP Mamadou Lamine  
262 — M. DOUCOURE Saliou  
263 — Mlle SIMON Mélanie  
264 — Mlle LEMAIRE Leslie  
265 — M. BAZILE Étienne  
266 — M. ERMACORA-GABARD Raphaël  
267 — M. BILLIOUD François  
268 — Mlle BUSSONNET Amélie  
269 — Mlle CORYN Lorelei  
270 — M. COULANGE Tristan  
271 — M. SOUSSI Jordane  
272 — Mlle EECKMAN-POIVILLIERS Judith  
273 — M. BRÊME Séverin  
274 — M. ARMIJOS CABRERA José Rafael  
275 — M. DE CAMPREDON Jean  
276 — M. DUMONT Thomas  
277 — M. RUTYNA Christophe  
278 — M. CHEVALIER Pierre  
279 — Mlle NARBONI Léa  
280 — M. ROZIER Benoit  
281 — M. DE BRÉBISSON Alexandre  
282 — M. DOS SANTOS Thomas  
283 — Mlle GEMOND Ophélie  
284 — M. HERRMANN Julien  
285 — M. MASSAL Etienne  
286 — M. LABY Romain  
287 — M. ABABOU Nessim  
288 — M. CAPPON Florent  
289 — Mlle REYNAUD Amélie

- 290 — M. RIGAL Bruno  
291 — Mlle DE MALLIARD Marguerite  
292 — M. JOUINI Saber  
293 — M. MATTAUCH David  
294 — M. PERRIER-DAVID Vincent  
295 — M. COURMONT François  
296 — M. CHARVET Grégoire  
297 — Mlle CAVROIS Tiphaine  
298 — Mlle FRETZ Hélène  
299 — Mlle REMY Camille  
300 — Mlle CHOUTEAU Elodie  
301 — M. CAMUS Alexandre  
302 — Mlle VIARD Perrine  
303 — Mlle LEROY Sophie  
304 — Mlle MENGUAL Mylène  
305 — M. QUENO Louis  
306 — M. FOURNASSON Loïc  
307 — Mlle GRANDJEAN Nadège  
308 — Mlle SANCHEZ KUONG Stéphanie  
309 — Mlle CHAN-LANG Solène  
310 — Mlle ABRAINI Cécile  
311 — M. UNG Peng Chhay  
312 — M. JAMBOIS David  
313 — M. LIM Tony  
314 — M. DUPLA Stanislas  
315 — M. CHESNEAU Charles-Ivan  
316 — Mlle DORET Chloé  
317 — M. JAFFAR-BANDJEE Mourad  
318 — M. BODET Jean-Charles  
319 — M. BLAVIN Tanguy  
320 — M. ABEEL Pierre-Alexandre  
321 — M. TALBOT Paul  
322 — Mlle ALLILAIRE Charline  
323 — Mlle BEN LETAIFA Meriem  
324 — M. NYCZ Antonin  
325 — M. SOUFFEZ Thomas  
326 — Mlle BLAYO Camille  
327 — M. DELACROIX Jules  
328 — Mlle MONTECOT Aline  
329 — Mlle DE LACROIX DE LAVALETTE Corinne  
330 — M. GANASCIA Fabien  
331 — M. TENET Arthur  
332 — M. GAUTRIAUD Alexandre  
333 — M. TAPPREST Michaël  
334 — Mlle DROUHET Véra  
335 — M. BONNEFOND Rémi  
336 — M. DEREIX Florian  
337 — Mlle BUSSON Adélie  
338 — M. VIÉ Arnaud  
339 — M. BABY Nicolas  
340 — M. LAMOUREUX Jérôme  
341 — M. TEXIER-ATGER Gabin  
342 — M. AMZALLAG Arthur  
343 — Mlle BRAUD Marion  
344 — M. TURA Quentin  
345 — Mlle FALEYEUX Jennifer  
346 — M. FERROTTI Thomas  
347 — M. DE HAUTECLOCQUE Casimir  
348 — M. EL RHABI Youssef  
349 — Mlle BOYTARD Mai-Lan  
350 — Mlle BOCQUILLOD Maud  
351 — M. BONNET Stéphane  
352 — M. ABDEL JELIL Mohamed  
353 — M. MATTEI Pierre-Alexandre  
354 — M. PIERRÉ Jean-Emmanuel  
355 — Mlle MAUCOTEL Julie  
356 — M. FIALLOS MIRANDA Héctor  
357 — M. GOY Gérard  
358 — Mlle BOCCARD France-Elsa  
359 — Mlle ROOSES Lossi  
360 — M. BAILLEAU Guillaume  
361 — Mlle BOUGHABA Nadia  
362 — M. GAYTE Pierre  
363 — M. WECXSTEEN Antoine  
364 — M. PARIS Colas  
365 — M. PIASCO Antonin  
366 — M. TARDIVON Matthieu  
367 — M. MOURNETAS Arnaud  
368 — Mlle MOUILLÉ-RICHARD Clémence  
369 — Mlle MARTIN Estelle  
370 — M. MALIGOT François  
371 — M. BARBIER Maxime  
372 — Mlle TALABARD Marie-Pauline  
373 — M. CHAMPAGNE DE LABRIOLLE Guillaume  
374 — M. SPILLEMAEKER Etienne  
375 — M. VERNIER Alexis  
376 — Mlle DABIRE Ophélie  
377 — M. NAUDAN Michaël  
378 — Mlle GENOUX Caroline  
379 — M. GIARD Édouard  
380 — M. RAELISON Mahefa  
381 — M. LASMAR Ahmed  
382 — M. KRIEGER Lucas  
383 — M. LEROY Antoine  
384 — M. GARDEY Jonathan  
385 — Mlle BOS Clémence  
386 — M. DIOURI Omar  
387 — M. DAÏ Florent  
388 — M. ABDELLATIF Sufyan  
389 — M. CAHOUR Tristan  
390 — Mlle DE GAILLANDE Manon  
391 — Mlle BARAUD Ninon  
392 — M. RIOU Gauthier  
393 — M. OUMOW Boris  
394 — M. HERITIER Kévin  
395 — Mlle COSTON Léa  
396 — M. SOLEDADE Anthony  
397 — Mlle DABOUDET Audrey  
398 — Mlle BIHEUX Aurore  
399 — M. BETHUYS Clément  
400 — M. ELOY Marc  
401 — M. JOST Rémi  
402 — M. RAJAONAH-RATSIMISETRA Yoann



- 403 — M. HAESE Florentin  
404 — M. VEYSSILIER Geoffroy  
405 — Mlle DELAVIE Mélissa  
406 — M. BENCHIMOL Harry  
407 — Mlle COMES Florence  
408 — M. EL KHALLOUFI Hamza  
409 — Mlle VALMORI Naïs  
410 — M. GENIN Fabien  
411 — M. PENNEC Romain  
412 — M. HOLLARD Julien  
413 — M. BANCHARAM Laurent  
414 — M. GINEBRE Emmanuel  
415 — M. MATHIEU François  
416 — M. HADDAD-DUBOIS Romain  
417 — M. LAMOTTE Mathieu  
418 — Mlle TAFFIN Sophie  
419 — M. NICOLE Robin  
420 — M. GIRAUD Morgan  
421 — M. VALANCE Nicolas  
422 — M. ZHAO Thomas  
423 — M. DAVID Nicolas  
424 — Mlle COUTURE Céline  
425 — M. RIVET Vincent  
426 — Mlle DUTTO Julie  
427 — M. VÉRITÉ Mathieu  
428 — M. DEMAY Charles  
429 — M. BRUNED Boris  
430 — M. CODDET Flavien  
431 — M. ELUAU Flavien  
432 — M. WAMBA Warren  
433 — M. BEN ATTIA Samir  
434 — M. MERCIER DES ROCHETTES Marc  
435 — Mlle DEBOST Camille  
436 — Mlle VERSCHEURE Noémie  
437 — Mlle ALKAN Laure  
438 — M. GIDEL Pierre  
439 — M. BORETTI Charly  
440 — M. GOUR Josselin  
441 — M. MILLIOTTE Pierre  
442 — M. HAMMOUT Anouar  
443 — M. MANGEOT Adrien  
444 — Mlle DE ROUCK Anne-Claire  
445 — M. ANTIGNAC Lucas  
446 — Mlle GROS Alice  
447 — M. RAYNAL Bastien  
448 — M. ECEROGLU Hasan  
449 — M. GRUSON Loïc  
450 — Mlle THUBLIER Fanny  
451 — M. VIENNE Tristan  
452 — Mlle TOURKI Yusra  
453 — Mlle BEN AMOR Soukayna  
454 — M. GAUTHÉ Nicolas  
455 — Mlle BERTIN Bénédicte  
456 — Mlle ABOULATHAR Ilham  
457 — M. HIHI Ghassane  
458 — M. GANDON Paul  
459 — M. JAHDOU Daoud  
460 — Mlle DAQUIN Priscillia  
461 — M. HUREL Sébastien  
462 — M. KLEIN Thibaut  
463 — M. BETHON Etienne  
464 — Mlle DE VATHAIRE Alix  
465 — Mlle BARJ Lucie  
466 — Mlle MARINO Morgane  
467 — M. SARKHANOV Artak  
468 — Mlle VINCENTELLI Julie  
469 — M. LETELLIER Jordan  
470 — Mlle MOREL Constance  
471 — Mlle SIDIBÉ Malika  
472 — Mlle HOURS Louise  
473 — Mlle FOURNIER Julie  
474 — M. AUTISSIER Jean-Baptiste  
475 — M. SERRA Olivier  
476 — M. ABIDINE Abidine  
477 — Mlle SOURDIN Charlotte  
478 — Mlle JAOUA Ouns  
479 — M. LAURENT Sébastien  
480 — M. VIALATTE Jean-Charles  
481 — M. HAIM Gabriel  
482 — M. KENNEL Jérémy  
483 — M. LEFÈVRE Daniel  
484 — M. WINTZENRIETH Fabien  
485 — Mlle ROUX Ninon  
486 — M. BOIZANTÉ Gontran  
487 — M. MARTELLI Victor  
488 — M. BONNEMAIZON Matthieu  
489 — M. FINDELING Benoît  
490 — M. NGUY Antoine  
491 — M. FRAYRET Arnaud  
492 — M. LAVAYSSIÈRE Camille  
493 — M. SOLDERMANN Cédric  
494 — M. DUJARDIN Loïc  
495 — M. ABRIC Michaël  
496 — M. MEOT Jonathan  
497 — M. EXPERT Thomas  
498 — Mlle GIRAUD Gaëlle  
499 — M. SCHMITT Thomas  
500 — M. CHÂTAIGNIER Arnaud  
501 — M. CRETIN Thomas  
502 — M. PFENNIG Pierre  
503 — M. MOREL François-Xavier  
504 — Mlle SALEM Rawia  
505 — M. AGUESSY François-Xavier  
506 — M. MORESMAU Jérémy  
507 — M. WODLI Jordane  
508 — M. LE ROY Ludovic  
509 — M. RINALDO Clément  
510 — M. ROZAIN Sébastien  
511 — M. JEAN Benjamin  
512 — M. MEYER Valentin

513 — M. ROULIER Damien  
 514 — Mlle CABOS Julie  
 515 — Mlle KHIARA Jihane  
 516 — M. SANTOSO Mas Simon  
 517 — Mlle FEUILLET Maureen  
 518 — M. MAURY Julien  
 519 — M. BARUTEAU Théophile  
 520 — M. LARROQUE Gabriel  
 521 — Mlle SECK Dior  
 522 — M. HELLIN Sylvain  
 523 — Mlle BOURRAT Muriel  
 524 — M. MALOSSE Adrien  
 525 — M. HAJJI Mohammed  
 526 — M. DEQUIDT Thomas  
 527 — M. JEUNESSE Loïc  
 528 — M. JANSSEN Alexandre  
 529 — Mlle MORO Anaïs  
 530 — M. GRAND Christophe  
 531 — M. DONZ Arthur  
 532 — M. LACHAUD Nathan  
 533 — M. BOULHIC Johan  
 534 — Mlle CHALMAIN Lou  
 535 — M. FATIHI Amine  
 536 — Mlle BENSÂÏ Anaïs  
 537 — M. DUMAS-SALAVIZE Laurent  
 538 — M. SAVOINDARARADJ Georges  
 539 — Mlle RIPOCHE Marie  
 540 — Mlle FRANQUEVILLE Laura  
 541 — M. POUGET Florian  
 542 — M. GOUZE Aurélien  
 543 — M. LE BOUCHER Tangi  
 544 — M. DUFRAUX Romain  
 545 — M. ORANGE Alexandre  
 546 — M. MALBEC Benoît  
 547 — M. EDDAMANI Amine  
 548 — M. VARENNE Martin  
 549 — M. CHEVAL Antoine  
 550 — M. RIBLIER William  
 551 — M. PERRET DU CRAY Henri  
 552 — M. OLIVIER Thomas  
 553 — Mlle AGHANNAN Myriam  
 554 — M. VARVENNE Joan  
 555 — Mlle CARETTE Audrey  
 556 — M. DURAND Jérôme  
 557 — Mlle JOSEPH Amouda  
 558 — M. WEINSTEIN Luc  
 559 — M. MURATORIO Damien  
 560 — M. PARROD Quentin  
 561 — Mlle LAPORTE Julie  
 562 — M. CORSAN Jérémy  
 563 — M. GARNIER Tom.

Arrête la présente liste à cinq cent soixante-trois (563) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*Le Président du Jury*

Alain MOURIN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009, pour 6 postes d'élèves fonctionnaires, auxquels s'ajoutent 20 postes d'élèves civils.**

1 — M. VIVIER Dimitri  
 2 — M. SPECKLIN Jean  
 3 — Mlle MARTINIER Cécile  
 4 — M. RIGALDO Thomas  
 5 — M. MEDJBER Amar  
 6 — Mlle MARCELLIN Justine  
 7 — Mlle NGUYEN Kim  
 8 — M. TISSERAND Alexandre  
 9 — Mlle LE ROUX LARSABAL Camille  
 10 — M. METEYER Hervé  
 11 — M. ZARAGOZA Robin  
 12 — Mlle MOURIAUX Sophie  
 13 — M. BODIN Clément  
 14 — M. ABEL Patrick  
 15 — M. CLAUDON Michaël  
 16 — M. GALLET Paul  
 17 — Mlle GOUNY Mathilde  
 18 — M. GAPIN Alex  
 19 — M. PERROTTON Florian  
 20 — M. KOREN Chaï  
 21 — M. JACOBS Nicolas  
 22 — M. NORMAND Frédéric  
 23 — M. TRENQUE Thibault  
 24 — M. FOURNERIE Boris  
 25 — M. BONNIN Alexis  
 26 — M. BONNET Adrien.

Arrête la présente liste à vingt-six (26) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*Le Président du Jury*

Alain MOURIN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009.**

1 — Mlle MARTINET Claire  
 2 — M. THIERY Guillaume  
 3 — M. DROUAULT Grégoire  
 4 — Mlle RAVOIRE Elise  
 5 — M. GLUCKSTEIN Benjamin  
 6 — M. KOHLBECKER Adrien  
 7 — M. BASLI Adel  
 8 — Mlle VAUDEVIRE Cécile  
 9 — M. GUESSOUS Adnan  
 10 — Mlle MIRIGAY Axelle  
 11 — M. MASUREL François  
 12 — M. AUBIN Paul

- 13 — Mlle TARISSI Hélène  
14 — M. DEMONGEOT Adrien  
15 — Mlle HOPPE Charlotte  
16 — M. YONGER Marc  
17 — Mlle MORIN Clémentine  
18 — M. LEOPOLD Félix  
19 — M. OQUAB Maxime  
20 — Mlle LEMANN Betty  
21 — M. DE MAILLARD Philippe  
22 — M. VIÉ Nicolas  
23 — Mlle DIDIER Floriane  
24 — M. MASSEBEUF David  
25 — M. HEYBERGER Paul  
26 — M. HOBT Adrien  
27 — M. BARBIER Baptiste  
28 — M. DURAND Paul  
29 — M. PAYEUR Jean-Baptiste  
30 — M. DESQUILBET Matthieu  
31 — Mlle LESCOP Louise  
32 — M. AMAR Jérémy  
33 — Mlle LE MAOUT Anne  
34 — Mlle RODRIGUEZ Anne-Sophie  
35 — M. POIRIER Stéphane  
36 — M. BAJET Alexandre  
37 — Mlle LÉVÊQUE Sophie  
38 — M. MAUBERT Thomas  
39 — Mlle TOURÉ Jaoujata  
40 — M. MOUCHOUX Guillaume  
41 — M. GUTH Jonathan  
42 — M. LEBRUN Romain  
43 — Mlle BAQUIÉ Sandra  
44 — M. GUÉRIT François  
45 — M. MISSIAEN Charles  
46 — M. CHARIGNON Laurent  
47 — M. DESSENOIX Fabrice  
48 — M. LAUGIER Antoine  
49 — M. TRINQUET Julien  
50 — M. HOUTARDE Xavier  
51 — Mlle NASSIKAS Méropi  
52 — M. ESNAULT Laurent  
53 — Mlle LEBAILLY Fanny  
54 — M. DEJEAN DE LA BÂTIE Clément  
55 — M. VOLONTERI Federico  
56 — M. CHANGENOT Vianney  
57 — M. MANNAÏ Sébastien  
58 — M. HAVETTE Alexis  
59 — M. EMMERICH Guillaume  
60 — Mlle LANFRANCHI Margaux  
61 — M. LIMAMI Taoufik  
62 — M. CAULIER Pierre  
63 — M. COUSSON Rémi  
64 — Mlle KASMI Lamia  
65 — M. MARTINON Grégoire  
66 — M. PETOZZI Sébastien  
67 — M. DI FRANCO Thomas  
68 — M. VIQUERAT Jonathan  
69 — M. BELKARFA Salim  
70 — Mlle WOILLEZ Valentine  
71 — Mlle RAOULT Cécile  
72 — Mlle CADET Marion  
73 — Mlle THÉVENOT Ophélie  
74 — M. VILLARD Florent  
75 — M. PELLAN Maxime  
76 — M. FILLON Thomas  
77 — Mlle DELATTRE Adeline  
78 — M. CUTIN Matthieu  
79 — Mlle BATIER Camille  
80 — M. CHERIF MABROUK EL MILIANI Zakaria  
81 — M. MERCIER Pierre  
82 — Mlle MERCIER Céline  
83 — M. BOLINHAS Baptiste  
84 — M. FAYOUX Pierre-Henri  
85 — Mlle SAVOUREY Solène  
86 — Mlle BERTIN Stéphanie  
87 — Mlle FUHRMANN Marion  
88 — Mlle DOGBEH Audrey  
89 — Mlle LOUMRHARI Imane  
90 — Mlle LE MORVAN Marine  
91 — M. FOURNIER Maxime  
92 — M. DE FERAUDY Edouard  
93 — Mlle VERGIER Marion  
94 — M. HENIN Guillaume  
95 — M. GORINTIN Félix  
96 — Mlle HEBERT Odile  
97 — Mlle TANGUY Audrey  
98 — Mlle MARTIN Rosalie  
99 — M. MAGDELÉNAT Eric  
100 — M. DAVAL Georges  
101 — M. ROMERO Matthieu  
102 — M. MONDÉSERT Grégoire  
103 — M. FODOR Etienne  
104 — M. BOYRON Antoine  
105 — M. LIGEN Yorick  
106 — M. STURNER Alexandre  
107 — M. DRUMARE Clément  
108 — Mlle PAINCHAULT Ophélie  
109 — Mlle GOARRIN Elsa  
110 — Mlle GUILLEMET Claire  
111 — Mlle ASSERAF Meryll  
112 — M. TRIGUI Fathi  
113 — Mlle ZEMOURA Méliissa  
114 — M. ROUTEAU François  
115 — M. BLIN Félix  
116 — M. ALEXANDRE Eddy  
117 — Mlle TEZIER Maëlle  
118 — M. BAILLY Jack-Antoine  
119 — M. FRANCILLARD Sébastien  
120 — M. EVRARD Thomas  
121 — M. AUBERTIN Pierre  
122 — M. THILL Geoffroy  
123 — Mlle DESJOYAUX Ségolène-Cécile  
124 — M. CUBILLÉ Antoine

- 125 — M. LEURENT Pierre  
126 — Mlle BELLOT Marie  
127 — Mlle MEUDRE Magali  
128 — Mlle SZMATULA Eloïse  
129 — M. TAINE Aurélien  
130 — Mlle MÉTAIS Maude  
131 — Mlle BELLEC Marion  
132 — Mlle BLANCHET Laura  
133 — M. REYNIER Thibault  
134 — M. DUBOIS Quentin  
135 — Mlle THIROUIN Maïté  
136 — Mlle RENOUARD Anaëlle  
137 — M. STRUB Florian  
138 — M. CLEMENT Adrien  
139 — M. SPIESER Franck  
140 — Mlle SANCHEZ Julie  
141 — Mlle ROBERT Marie  
142 — M. DUVERGER-NOINSKI Louis  
143 — Mlle FILIPPI Laurie  
144 — M. PERNOLLET Franck  
145 — Mlle LACASSIN Marie-Claire  
146 — Mlle QUINTO Marielle  
147 — M. TANGUY Fabrice  
148 — M. BUGÉAT Benjamin  
149 — M. URSCH Jean-Marin  
150 — M. KHOU Jean-Charles  
151 — M. RAUDE Camille  
152 — M. MARIAGE Vincent  
153 — M. ALBERT Nicolas  
154 — M. RAYNAUD Damien  
155 — M. BRIAND Thomas  
156 — Mlle DE BORTOLI Anne  
157 — Mlle LE GAL Riana  
158 — M. LE METTAILLE Thibaut  
159 — M. DADOUN Ariel  
160 — M. BLANCHARD Christophe  
161 — M. JACQUOT Edouard  
162 — M. CANÉVET Alexandre  
163 — M. DIEUDONNE Sébastien  
164 — M. LEMOINE Gaétan  
165 — Mlle CHOCHÉYRAS Léa  
166 — M. DELORY Raphaël  
167 — Mlle LARDENOIS Marine  
168 — M. PAIX Guillaume  
169 — Mlle KABIR-QUERREC Maëlle  
170 — Mlle METAIRIE Anne  
171 — M. PENNARUN Marc  
172 — M. KOLODZIEJ Thomas  
173 — M. DE MERIC DE BELLEFON Michaël  
174 — Mlle DEDIEU Camille  
175 — Mlle GAUMET Morgane  
176 — Mlle FABRE Camille  
177 — M. CHARLET Guilhem  
178 — Mlle THÉLIER Carole  
179 — M. LOUVAT Paul  
180 — M. HEDDE Thomas  
181 — Mlle PÉTEL Maud  
182 — M. MARION Lucas  
183 — M. GUIRONNET Adrien  
184 — Mlle BIBAL Lauriane  
185 — Mlle GOUBET Marine  
186 — Mlle SAÏDI Myriam  
187 — Mlle FOURMENTIN Marine  
188 — M. LEMARIÉ Nicolas  
189 — Mlle COLLIN Charline  
190 — Mlle ROCH Caroline  
191 — Mlle PINTO Hélène  
192 — M. BEGUIN Adrien  
193 — M. PAULY Pierre  
194 — M. VERGER Paul  
195 — M. AUGUSTIN Bertrand  
196 — M. ARVIEU Quentin  
197 — M. QUARRÉ DE BOIRY Aymar  
198 — M. SANJUAN Raphaël  
199 — M. FONTAINE Arthur  
200 — Mlle DUMORTIER Faustine  
201 — M. BRETON Benoît  
202 — M. CHEMIN Florent  
203 — Mlle PLATEAUX Émilie  
204 — Mlle VUILLEMIN Nelly  
205 — M. JOUVE Lucas  
206 — M. DEBELLE-DUPLAN Aloïs  
207 — Mlle PERRAUDEAU Fanny  
208 — M. MAZE-SENCIER Nicolas  
209 — M. LESAGE Vincent  
210 — Mlle PRACHE Marie  
211 — Mlle VIGNAUX Marie  
212 — M. SMIRI Malik  
213 — M. LE MOING Thibaut  
214 — M. HALFON Raphaël  
215 — Mlle VIGNOLES Émeline  
216 — Mlle PANICHI Alexiane  
217 — M. PERRIN Louis  
218 — M. KMIEC Nicolas  
219 — M. BUTAULT Thomas  
220 — Mlle CARPIN Mélanie  
221 — M. TERNISIEN Sébastien  
222 — M. SQUIBAN Benoît  
223 — M. BOISSAVIT Martin  
224 — M. HANEL Tobias  
225 — M. LADJELATE Bilal  
226 — Mlle MARTIN Camille  
227 — M. PATRUX Nicolas  
228 — Mlle FAVIER Marine  
229 — Mlle DUGUEY Marie-Caroline  
230 — M. NEEL Victor  
231 — M. FATISSON Pierre-Emmanuel  
232 — M. MANTOUX Florian  
233 — M. BROSSIER Vincent  
234 — M. DERRIEN Elie  
235 — M. MERCIER Simon  
236 — M. LEFEVRE Matthieu

- 237 — Mlle BARGAS Marine  
238 — M. LACRAZ Amédée  
239 — Mlle RENARD Sarah  
240 — M. KITUTU-MBOMBO Maximilien  
241 — Mlle BENNANI ZIATNI Soraya  
242 — Mlle YANG Rui Yi  
243 — M. GALLOUX Simon  
244 — M. CASADO Mathieu  
245 — Mlle XU Xiaoxi  
246 — M. GRAFTIAUX Guillaume  
247 — Mlle ELIZABETH Clémence  
248 — Mlle FERRAND Léa  
249 — M. NAÏR Mehdi  
250 — M. BESNARDEAU Maxime  
251 — Mlle TAFANI Camille  
252 — M. LOPEZ-UROZ Rémi  
253 — M. DEFLOU Maxime  
254 — Mlle LEFRÈRE Odile  
255 — M. POPOVIC Aleksandar  
256 — M. COURT Thomas  
257 — Mlle HEULHARD DE MONTIGNY Sibylle  
258 — M. SEGUIN Xavier  
259 — Mlle HOLLAUS Kerstin  
260 — Mlle SPIRE Amélie  
261 — M. REY Julien  
262 — Mlle POUBLAN Caroline  
263 — M. CHARO Matias  
264 — Mlle GOURMELON Anaïs  
265 — M. DELSINNE Thomas  
266 — M. VAVON Nicolas  
267 — M. DESANGLES Vincent  
268 — M. MONCHAUX Charles  
269 — M. BALIN Quentin  
270 — Mlle NIANG Héléne  
271 — M. RICHARD Thibaut  
272 — Mlle YOUNG Aurore-Alice  
273 — M. GANDEMER Lennie  
274 — M. JUMILUS Térance  
275 — Mlle STEENHOUDT Aude  
276 — M. DESROCHES Damien  
277 — Mlle PONS Marie  
278 — M. COLLETTA Mathieu  
279 — Mlle ROUSSEAU Pauline  
280 — M. CHATELAIN Gwenaël  
281 — Mlle BÉNISTAND Sophie  
282 — Mlle NYKOLYSZYN Cécile  
283 — Mlle HUBERT Aline  
284 — M. JOURDREN Arthur  
285 — M. CARLI Thomas  
286 — Mlle CANUEL Chloé  
287 — M. ECHRAGHI-MANII Guive  
288 — M. CAUBERE Thibault  
289 — Mlle TOURNIER Audrey  
290 — Mlle MARTIN Raphaëlle  
291 — M. BLAUDIN DE THE Donatien  
292 — M. BELTCHEFF Jérémy  
293 — Mlle CHARLES Diane  
294 — M. GONZVA Michaël  
295 — M. FEHRNBACH Pierre  
296 — M. BERNARD Guilhem  
297 — Mlle CAILLAUD Roxanne  
298 — Mlle L'HOPITAL Sonia  
299 — M. JAPY Corentin  
300 — Mlle LEFEBVRE Marion  
301 — M. LECLERC DE LA VERPILLIÈRE Jean  
302 — M. MAISONNIER Arthur  
303 — M. PARENT Gauthier  
304 — M. RAILLARD Matthieu  
305 — M. GUIGNARD Florian  
306 — M. MORICE Quentin  
307 — Mlle LE DOEUFF Marion  
308 — M. BOSSON Clément  
309 — M. DE BÉCHILLON-BORAUD Benoît  
310 — M. ATTIOUI Mohamed  
311 — Mlle CUVELIER Clara  
312 — Mlle VUONG Thanh  
313 — M. RIFAD Younès  
314 — Mlle PARENT Émeline  
315 — Mlle DONDEL Marine  
316 — M. LANCHAS David  
317 — M. DANJOUX Maxime  
318 — M. SEGURA Arnaud  
319 — M. PINAULT Ronan  
320 — M. LÉVÊQUE Erwann  
321 — M. SCIARDIS Yann  
322 — Mlle DE GENDRE Laurane  
323 — M. MICHAUT Arthur  
324 — Mlle WILHELM Sylvia  
325 — Mlle CHEVRON Claire  
326 — Mlle SONG Justine  
327 — M. SAGE Jérémie  
328 — M. GUÉGUEN Tristan  
329 — M. SCHWARTZ Marc  
330 — Mlle LE Elisa  
331 — M. GALIN Jean-Loup  
332 — M. GUINARD Matthieu  
333 — Mlle CUERQ Camille  
334 — M. NACHBAUER Antoine  
335 — M. FERRANT Damien  
336 — M. CHAPURLAT Quentin  
337 — Mlle BRIAND Pauline  
338 — M. LECERCLE Arthur  
339 — M. DODANE Adrien  
340 — Mlle COUVIDAT Claire  
341 — M. STUTZMANN Aurélien  
342 — M. BUISSON Thomas  
343 — M. DECOCK Quentin  
344 — M. JACQUET Matthieu  
345 — M. GLISE Adrien  
346 — M. MICHAUD Florian  
347 — M. LAMI Valentin  
348 — M. DUTFOY DE MONT DE BENQUE Emmanuel

349 — Mlle ETIENNE Laura  
 350 — M. VEILLOT Romain  
 351 — M. RENOUD Romain  
 352 — M. BUI Dominique  
 353 — Mlle PUSSET Alix  
 354 — M. MICHEL Paul  
 355 — M. HOLVOET Arnaud  
 356 — M. BERCKER Guillaume  
 357 — Mlle MOULIN Magali  
 358 — M. ABARAN Khalid  
 359 — M. PERRIN Guillaume  
 360 — M. MATHOREL Jean  
 361 — M. BERTIN Nicolas  
 362 — M. SARTORI Thibault  
 363 — Mlle HARTER Laëtitia  
 364 — Mlle TOCQUEVILLE Noémie  
 365 — M. GUELEN Simon  
 366 — Mlle GIRARD Julia  
 367 — Mlle COULON Raphaëlle  
 368 — M. DANA Maxime  
 369 — M. ABOU ANOMA Marc  
 370 — M. LE MOUËL Kévin  
 371 — M. ACHARHABI Iliès  
 372 — M. HIVOUX Clément  
 373 — Mlle TRÉGOUËT Hélène  
 374 — M. MIGNON Charles-Antoine  
 375 — Mlle PAGES Aurélie  
 376 — M. DES MOUTIS Antoine  
 377 — Mlle MHAMDI Sabrina  
 378 — M. CHAMBET Julien  
 379 — Mlle DÉMARIS Mathilde  
 380 — M. COURVOISIER Clément  
 381 — M. VOINSON François  
 382 — M. MALLET Thibault  
 383 — Mlle VIALE Floriane  
 384 — Mlle ACQUART Emma  
 385 — M. HOSPITAL Romain  
 386 — M. COURTOIS Julien  
 387 — M. DALLO Florian  
 388 — M. VEYER Louis  
 389 — M. MAUGENDRE Julien  
 390 — Mlle SALAUZE Ophélie  
 391 — M. GIROULT Guillaume  
 392 — M. LOUCHE Louis  
 393 — M. ROCHE Valentin  
 394 — M. VAVASSEUR Edouard  
 395 — M. BEAUVAIS Clément  
 396 — M. PERNET-SOLLIET Romain  
 397 — M. BARTOLO Laurent  
 398 — Mlle LACHENAUD Lydia  
 399 — Mlle BOUCHET Aude  
 400 — M. AMOUYAL David  
 401 — Mlle LE BOUT DE CHATEAU-THIERRY  
 DE BEAUMANOIR Hermine

402 — M. BERRUYER Pierrick  
 403 — Mlle HAYOUN Pascaline  
 404 — Mlle BRASME Marie  
 405 — M. COLLIN Arthur  
 406 — M. ADELLACH Vincent  
 407 — Mlle MATHIOLON Alexandra  
 408 — M. CHAUVET Rémi  
 409 — M. EYRAUD Matthieu  
 410 — M. LEGUY Florian  
 411 — M. TEMPEZ François  
 412 — M. BOULARAN Paul  
 413 — M. PAYEN Thomas  
 414 — M. DESMAISON Vincent  
 415 — Mlle JOURDREN Solenne  
 416 — M. MENU Nicolas  
 417 — M. OHAYON Alexandre  
 418 — Mlle SPERRY Léonore  
 419 — M. QUEUNE Dimitri  
 420 — Mlle D'HALLUIN Céline  
 421 — M. POULIQUEN Brice  
 422 — M. BOUHADI Mehdi  
 423 — M. VALENTINO Fabrice  
 424 — M. BORIE Yoann  
 425 — Mlle FOURNET Sophie  
 426 — Mlle FORERO PEREZ Maria  
 427 — M. EPEZY Guillaume  
 428 — Mlle BENSALAH Marion  
 429 — M. DERVILLE Alexandre  
 430 — M. ROY Axel  
 431 — M. TAGHZOUT Ilyès  
 432 — M. CHIARADIA Arnaud  
 433 — M. ROUX Arnaud  
 434 — Mlle MAUREL Clara  
 435 — M. CAUJOLLE Alexis  
 436 — M. BREMOND Charles  
 437 — M. RIVIERE Romain  
 438 — Mlle BOISSIER Victoire  
 439 — M. RIXAIN François  
 440 — M. SAMPIC Camille  
 441 — Mlle CHAVATTE Mathilde  
 442 — Mlle PERIGNON Héloïse  
 443 — M. GADRAT Benjamin  
 444 — Mlle DELCOURT Elodie  
 445 — M. DESCHAMPS Guillaume  
 446 — M. BERTOLI Brice.

Arrête la présente liste à quatre cent quarante-six (446) noms.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*Le Président du Jury*

Alain MOURIN

## DEPARTEMENT DE PARIS

### **Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Logement et de l'Habitat). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2009 portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur du Logement et de l'Habitat, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Remplacer* M. François DAVENNE, administrateur hors classe, *par* M. Jean-Baptiste MARTIN, ingénieur des services techniques, chef du service du logement et de son financement ;

*Remplacer* M. François PLOTTIN, attaché principal d'administrations parisiennes, *par* Mlle Jeanne JATTIOT, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la programmation du logement social et des organismes H.L.M.

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2009 est modifié comme suit :

*Après* M. Jean-Nicolas MICHEL, *ajouter* M. Jean Christophe BETAÏLLE, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

*Ajouter* le nom de Mme Laure BARBARIN, ingénieur des travaux, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 6° (pour un montant inférieur à 4 600 € H.T.), 9°, 10°, 11°, 12° préparés par le bureau de la gestion de proximité ;

*Remplacer* Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et des marchés par intérim, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ; *par* Mme Alice BADOUI, attachée d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 22°, 23° et 24° ci-dessus préparés par le bureau de la comptabilité et des marchés ;

*Ajouter* le nom de M. Serge MARQUET, attaché d'administrations parisiennes, à l'effet de signer les actes énumérés aux 1°, 2°, 3° et 10° préparés par le bureau de la gestion locative, des ventes et des transferts aux bailleurs sociaux.

Art. 3. — L'article 7 de l'arrêté du 6 avril 2009 est supprimé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :  
— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile de France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Bertrand DELANOË

### **Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Juridiques). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services du Département de Paris, modifiée par la délibération 2009 DAJ 8G des 11 et 12 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris à M. Pierre Eric SPITZ, Directeur des Affaires Juridiques ;

Vu l'arrêté en date du 24 juin 2009 portant nomination de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, en qualité de Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain de la Sous-Direction du Droit de la Direction des Affaires Juridiques.

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 - A - alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté de délégation de signature susvisé du 2 avril 2008 est ainsi modifié :

— substituer le nom de Mme Aline SAMSON-DYE, administratrice de la Ville de Paris, nommée Chef du Bureau du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, à celui de Mme Suzanne MIRBEAU, chef des services administratifs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Président du Tribunal Administratif de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— M. le Directeur des Finances ;

— M. le Directeur des Affaires Juridiques ;

— Mme Aline SAMSON-DYE.

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Bertrand DELANOË

**Autorisation donnée au Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (G.I.H.P.) pour la création et le fonctionnement d'un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées physiques, à Paris.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 311-3 et suivants, L. 312-1-1 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> alinéas, L. 312-3, L. 312-8, L. 313-1 et suivants, et notamment son livre III, R. 312-156 et suivants ;

Vu le Code du travail et son article L. 129-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 313-1 à L. 313-10 ;

Vu le décret n° 2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le Code du travail ;

Vu l'ordonnance 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 prise en application de l'article 72 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit (article 4) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2005, approuvant le cahier des charges qualité relatif à l'autorisation des services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées ;

Vu la demande formulée par le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (G.I.H.P.) dont le siège social est 32, rue de Paradis, 75010 Paris, représenté par M. Jean-Pierre AUBERT, Président du G.I.H.P. ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale d'Ile-de-France lors de sa séance du 14 mai 2009 ;

Sur la proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Autorisation est donnée au G.I.H.P. de créer et faire fonctionner un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées physiques, à Paris.

Art. 2. — Cette autorisation vaut habilitation à l'aide sociale légale à compter de 2010.

Art. 3. — Cette autorisation vaut agrément qualité au titre du Code du travail, la condition d'activité exclusive étant satisfaite.

Art. 4. — L'autorisation est accordée pour une durée de 15 ans. Le renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

Art. 5. — L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.

Art. 6. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement de l'établissement ou du service, devra être porté à la connaissance du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.

Art. 7. — Tout recours contre cette décision devra être formé auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 8. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont la notification sera faite au demandeur et qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**Fixation des tarifs journaliers applicables, à compter du 1<sup>er</sup> août 2009, à l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2009 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2009, les dépenses et les recettes prévisionnelles afférentes à la dépendance de l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, 75016 Paris, géré par la S.A. ORPEA, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 17 898 € H.T. ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 110 233 € H.T.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 139 177 € H.T.

Les tarifs journaliers visés à l'article 2 tiennent compte de la reprise du résultat déficitaire d'un montant de 11 046 €.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement EHPAD résidence ORPEA CHAILLOT situé 15, rue Boissière, 75016 Paris, géré par la S.A. ORPEA, sont fixés comme suit, et comprennent, conformément à l'article R. 314-166 du Code de l'action sociale et des familles un taux de T.V.A. de 5,5 % :

— G.I.R. 1 et 2 : 18,00 € T.T.C. ;

— G.I.R. 3 et 4 : 11,42 € T.T.C. ;

— G.I.R. 5 et 6 : 4,84 € T.T.C.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

Art. 3. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.



Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Administration Générale,  
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

**Fixation de la participation annuelle individuelle pour 2009, opposable aux autres départements concernés, du S.A.V.S. de l'Arche à Paris, situé 10, rue Fenoux, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4311-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention du 1<sup>er</sup> janvier 1989 modifiée relative au Service d'Accompagnement et de Suite mis en place par « l'Arche à Paris » ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2009 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — La capacité d'accueil de l'établissement suivant : S.A.V.S. de l'Arche à Paris, situé 10, rue Fenoux, Paris 15<sup>e</sup>, est fixée pour 2009 à 10 places.

Art. 2. — Pour l'exercice 2009, les dépenses et les recettes prévisionnelles de cet établissement sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 6 678 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 51 477 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 7 954 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 66 109 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0 €.

Art. 3. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 9 ressortissants, au titre de l'aide sociale, est de 59 498,10 €.

Art. 4. — La participation annuelle individuelle pour 2009 opposable aux autres départements concernés est de 6 610,90 €. La participation journalière qui en découle est fixée à 18,11 € sur la base de 365 jours par an.

Art. 5. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 6. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Administration Générale,  
du Personnel et du Budget*

Martine BRANDELA

**Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 2 juin 2009, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 18, rue du Docteur Magnan, à Paris 13<sup>e</sup>.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 30 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans avec possibilité d'un service de 10 repas maximum.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint  
des Familles et de la Petite Enfance*

Philippe HANSEBOUT

**Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 33, rue du Javelot, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 24 août 2009, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 33, rue du Javelot, à Paris 13<sup>e</sup>.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 66 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint  
des Familles et de la Petite Enfance*  
Philippe HANSEBOUT

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) au titre de l'année 2009.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu l'article 5 de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 validant les dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes adoptées par le Conseil de Paris sur la base du décret n° 88-435 du 25 avril 1988 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° GM 204-1° du 18 juillet 1991 modifiée fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ;

Vu la délibération 2001 DRH 20 G du 22 octobre 2001 fixant la nature des épreuves et les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les taux de promotion pour certains corps de catégorie B du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un examen professionnel, ouvert pour 24 postes, pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H) au titre de l'année 2009, se déroulera le 14 décembre 2009.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature les secrétaires médicaux et sociaux de classe normale ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de leur grade au 31 décembre 2009, ainsi que les secrétaires médicaux et sociaux de classe supérieure.

Art. 3. — Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité — B. 355 — Téléphone : 01 42 76 78 89 ou 40 39 ou 49 84 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 septembre 2009 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juillet 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières*  
Marc-Antoine DUCROCQ

**PREFECTURE DE POLICE**

**Arrêté n° 2009-00493 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à MM. Jean-Christophe PERCEVAULT, né le 18 avril 1978, et Jérôme NOUVEL, né le 9 janvier 1979, gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de la Police Urbaine de Proximité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2009

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2009-00563 portant réservation d'emplacements pour le stationnement des véhicules de la Croix-Rouge Française, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-20619 du 5 juillet 2005 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons, à Paris sur les voies relevant de la compétence préfectorale ;

Considérant qu'il importe, en vue d'assurer les meilleures conditions d'intervention de la Croix-Rouge Française, de réserver des emplacements de stationnement aux véhicules dudit service au plus près de ses locaux situés 12, rue Chardin, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La zone de livraison située au n° 12 de la rue Chardin, à Paris 16<sup>e</sup> est supprimée.

Art. 2. — Trois emplacements de stationnement sont réservés pour les véhicules d'intervention de la Croix-Rouge Française au droit du n° 12 de la rue Chardin, à Paris 16<sup>e</sup>, ainsi qu'il suit :

- deux, en amont du passage de porte cochère du bâtiment, en lieu et place de la zone de livraison précitée,
- un, en aval du passage de porte cochère, en remplacement de trois places pour les deux-roues.

Art. 3. — Sur les emplacements cités à l'article 2 du présent arrêté, l'arrêt ou le stationnement des véhicules, autres que ceux affectés à la Croix-Rouge Française, est considéré comme gênant au titre de l'article R. 417-10 du Code de la route. Les véhicules en infraction feront l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière conformément aux dispositions des articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Sous-Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté n° 2009-00568 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix suivants, affectés au sein de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation :

- M. Cédric LERAT, né le 20 juin 1977,
- M. Laurent CHARREIRE, né le 27 octobre 1973,
- M. Mathieu PADILLA, né le 19 novembre 1986,
- Mme Marie-Gabrielle DUCHET, née le 20 juin 1988.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2009-00569 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation quai du Louvre, à l'angle du pont du Carrousel, côté port du Louvre, à Paris 1<sup>er</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en raison du chantier pour la création d'un puits de service, dans le cadre de la mise en conformité du tunnel des Tuileries, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation sur le couloir bus quai du Louvre, à Paris 1<sup>er</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le couloir bus quai du Louvre, depuis le pont du Carrousel, côté port du Louvre, à Paris 1<sup>er</sup>, sera neutralisé à la circulation sur un linéaire de 50 mètres.

Art. 2. — Cette mesure est applicable pendant toute la durée des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 22 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Sous-Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté n° 2009-00584 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Raymond Poincaré, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de réhabilitation d'un immeuble (démolition et reconstruction) situé 66, avenue Raymond Poincaré, à Paris 16<sup>e</sup>, et afin d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement sur une portion de la voie précitée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Cinq et huit emplacements de stationnement seront neutralisés respectivement au droit du n° 66 et des n°s 67 à 81 de l'avenue Raymond Poincaré, à Paris 16<sup>e</sup>.

Art. 2. — Cette mesure est applicable jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Sous-Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté n° 2009-00585 modifiant l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de maintenir dégagés en permanence les abords de certains immeubles ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 susvisé est modifié comme suit :

10<sup>e</sup> arrondissement :

*Ajouter :*

— Yves Toudic (rue) : au droit du numéro 14.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après son affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Sous-Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté n° 2009-00586 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Bugeaud, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de rénovation d'un immeuble au droit du n° 51 avenue Bugeaud, à Paris 16<sup>e</sup>, et afin d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement sur une portion de la voie précitée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Deux emplacements de stationnement sont neutralisés au droit du n° 51 de l'avenue Bugeaud, à Paris 16<sup>e</sup>.

Art. 2. — Cette mesure est applicable jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Sous Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté n° 2009-00587 modifiant, à titre provisoire, la circulation boulevard Saint-Michel, à Paris 6<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-18 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Considérant que les travaux relatifs à la création de deux ascenseurs à la gare RER Luxembourg située boulevard Saint-Michel, à Paris 6<sup>e</sup>, nécessitent la mise en œuvre de mesures de restriction de circulation dans le couloir de bus dans la voie précitée, entre les rues de l'Abbé de l'Épée et Gay Lussac ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La voie de bus située boulevard Saint-Michel, à Paris 6<sup>e</sup> est fermée à la circulation entre les rues de l'Abbé de l'Épée et Gay Lussac.

Art. 2. — Cette mesure sera applicable jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Sous Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté n° 2009-00588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pergolèse, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux de réhabilitation d'un immeuble situé 61-61 bis, rue Pergolèse, à Paris 16<sup>e</sup>, et afin d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement sur une portion de la voie précitée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Deux et sept emplacements de stationnement seront neutralisés respectivement au droit du n° 62 et du n° 64-64 bis de la rue Pergolèse, à Paris 16<sup>e</sup>.

Art. 2. — Ces mesures seront applicables jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation  
*Le Sous Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté n° 2009-00591 interdisant temporairement la circulation et le stationnement avenue de Lowendal, à Paris 7<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Considérant que l'exécution des travaux relatifs au démontage et au levage des 457 bungalows installés sur le site de l'UNESCO au droit du 23, avenue de Lowendal, à Paris 7<sup>e</sup>, rend nécessaire la mise en œuvre de mesures de restriction de la circulation et du stationnement sur une partie de cette voie ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La circulation sera interdite, à titre provisoire, dans la voie mentionnée ci-dessous :

— Lowendal (avenue), à Paris 7<sup>e</sup>, dans sa portion comprise entre l'avenue de Suffren et la place de Fontenoy.

L'accès des véhicules de secours et des riverains restera assuré.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de cet arrêté, dans sa portion comprise entre l'avenue de Suffren et la place de Fontenoy.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 3 au 18 août 2009.

Art. 5. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Sous Préfet,*  
*Directeur Adjoint du Cabinet*  
Renaud VEDEL

**Arrêté BR n° 09-00066 portant ouverture de deux concours d'accès au corps de technicien de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 5 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 à 36, 46 et 118 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, notamment ses articles 4, 6, 22 et 23 ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 3 à 6 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 72 des 7 et 8 juin 2004 modifiée fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de technicien à la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2006 PP 42-1° en date des 15 et 16 mai 2006 modifiée portant dispositions statutaires applicables aux corps techniques et scientifiques de la Préfecture de Police, notamment son article 26 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Deux concours pour l'accès au corps de technicien de la Préfecture de Police sont ouverts à la Préfecture de Police, le premier à titre externe pour 4 postes, le second à titre interne pour 3 postes.

Les spécialités proposées se répartissent de la manière suivante :

Concours externe :

- 1 poste spécialité sécurité (incendie) ;
- 1 poste spécialité sécurité et hygiène alimentaires ;
- 2 postes spécialité chimie.

Concours interne :

- 1 poste spécialité sécurité (incendie) ;
- 1 poste spécialité environnement ;
- 1 poste spécialité chimie.

Les candidats optent, au moment de l'inscription, pour l'une de ces spécialités.

Art. 2. — Le concours externe est ouvert, par spécialité, aux candidats titulaires :

— d'un diplôme universitaire de technologie, d'une qualification classée au niveau III en application des articles R. 335-12 à R. 335-23 du Code de l'éducation, relatifs au répertoire national des certifications professionnelles, ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent figurant sur une liste établie par arrêté du Ministre de l'Intérieur et du Ministre chargé de la Fonction Publique ;

— d'un diplôme ou d'un autre titre de formation délivré ou d'une qualification équivalente obtenue dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation à un diplôme ou titre mentionné ci-dessus aura été reconnue ;

— de tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou de toute attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme ou titre requis ;

Peut également faire acte de candidature au concours externe, toute personne qui justifie de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celle de technicien de la Préfecture de Police. La durée totale cumulée d'expérience exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.

Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour la durée d'expérience requise.

Le concours interne est ouvert, par spécialité, aux fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, ayant accompli au moins quatre ans de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Art. 3. — Les inscriptions s'effectuent ou bien sur place à la Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Bureau du Recrutement de la Sous-Direction des Personnels (11, rue des Ursins, 75004 Paris - 3<sup>e</sup> étage - pièce 308) ou bien par courrier, Préfecture de Police D.R.H./S.D.P./B.R. au 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 9 octobre 2009, le cachet de La Poste faisant foi.

Art. 4. — Les épreuves d'admissibilité et d'admission de ces concours se dérouleront à partir du jeudi 12 novembre 2009 et auront lieu en Ile-de-France.

Art. 5. — La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

Art. 6. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Ressources Humaines*  
Jacques SCHNEIDER

### Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 13, rue Ramey, à Paris 18<sup>e</sup> (arrêté du 20 juillet 2009).

Immeuble sis 54/54 bis, rue d'Hautpoul, à Paris 19<sup>e</sup> (arrêté du 21 juillet 2009).

### Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 72 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, à Paris 11<sup>e</sup> (arrêté du 16 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 25 septembre 2007 est abrogé par arrêté du 16 juillet 2009.

Immeuble sis 58, rue Marx Dormoy, à Paris 18<sup>e</sup> (arrêté du 20 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 20 juillet 2007 est abrogé par arrêté du 20 juillet 2009.

Immeuble sis 81, rue de Belleville, à Paris 19<sup>e</sup> (arrêté du 20 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 30 mars 2009 est abrogé par arrêté du 20 juillet 2009.

Immeuble sis 32, rue de Laghouat, à Paris 18<sup>e</sup> (arrêté du 21 juillet 2009).

L'arrêté de péril du 18 mai 2007 est abrogé par arrêté du 21 juillet 2009.

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire médical et social de classe normale (choix), au titre de l'année 2008.

- Mme Claudie DEBRUT
- Mme Marie-Christine MANISCALCO
- Mme Geneviève PAM
- Mme Françoise TROTZIER.

Fait à Paris, le 8 juin 2009

*La Directrice Générale*  
Laure de la BRETÈCHE

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe normale (choix), au titre de l'année 2008.

- Mme Annie ANDRY
- M. Denis BENIN
- Mme Evelyne BES
- Mme Anne-Marie BLACHE
- Mme Laurence CROQUISON
- Mme Catherine FRABOULET

- Mme Nicole MAURER
- Mme Pascale ROLLAND
- M. Aroquianadin THOMAS
- Mme Sandrine WALLET.

Fait à Paris, le 8 juin 2009

*La Directrice Générale*

Laure de la BRETÈCHE

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe, au titre de l'année 2009.**

- M. Claude BILLET
- M. Bruno CHUON
- M. Raymond CONSTANT
- M. Lionel LALMAND
- M. Michel GRINGLET.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*La Directrice Générale*

Laure de la BRETÈCHE

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, au titre de l'année 2009.**

- M. Patrick BEN SAID
- Mme Béatrice GONTHIER
- Mme Geneviève MILOME.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*La Directrice Générale*

Laure de la BRETÈCHE

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### SEMAEST

Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris

#### Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST

— 71, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris 10<sup>e</sup> — Rez-de-chaussée : 47 m<sup>2</sup>, cave : 19 m<sup>2</sup>.

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

*Le Directeur Général*

Jean-Paul ALBERTINI

#### Direction du Logement et de l'Habitat. — Liste d'autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation avec compensation situés à Paris.

##### Autorisation n° 09-012 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Vu la demande en date du 16 octobre 2008 par laquelle la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE,

représentée par M. Frédéric BOINET, responsable Développement et Gestion Immobilier, sollicite une autorisation afin d'affecter à un autre usage que l'habitation des locaux d'une surface totale de 173 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage (71 m<sup>2</sup>) et 2<sup>e</sup> étage (102 m<sup>2</sup>), porte gauche, escalier principal, bâtiment A de l'immeuble sis 51-53, rue de Tocqueville / 101, rue Cardinet, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Vu la compensation proposée le 16 octobre 2008 consistant en la conversion à l'habitation de locaux à un autre usage que l'habitation (usage commercial) d'une surface totale de 190 m<sup>2</sup>, situés aux 1<sup>er</sup> étage (98 m<sup>2</sup>), porte gauche, lot n° 5 (trois pièces) et 2<sup>e</sup> étage (92 m<sup>2</sup>), porte face, lot n° 7 (trois pièces), escalier principal, bâtiment unique de l'immeuble sis 61, rue Ampère, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 18 décembre 2008 ;

L'autorisation n° 09-012 est accordée en date du 2 juin 2009.

##### Autorisation n° 09-059 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 12 décembre 2008 par laquelle la société CIFREX sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation des locaux d'une surface totale de 1 527,35 m<sup>2</sup> dont 1 173,35 m<sup>2</sup> faisant l'objet d'une compensation, situés, à Paris 16<sup>e</sup> dans les immeubles suivants :

— 8, avenue d'Iéna : locaux d'une surface totale de 1 214,59 m<sup>2</sup> dont 921,59 m<sup>2</sup> faisant l'objet d'une compensation : rez-de-chaussée bas : 83 m<sup>2</sup> ; rez-de-chaussée haut : 210 m<sup>2</sup> ; 1<sup>er</sup> étage : 211,97 m<sup>2</sup> ; 2<sup>e</sup> étage : 230,10 m<sup>2</sup> ; 3<sup>e</sup> étage : 237,73 m<sup>2</sup> ; 4<sup>e</sup> étage : 241,79 m<sup>2</sup> ;

— 12, rue Fresnel : locaux d'une surface totale de 312,76 m<sup>2</sup> dont 251,76 m<sup>2</sup> faisant l'objet d'une compensation : rez-de-chaussée bas : 61 m<sup>2</sup> ; 1<sup>er</sup> étage : 127,03 m<sup>2</sup> ; 2<sup>e</sup> étage : 124,73 m<sup>2</sup> ;

Vu les compensations proposées par conversion à l'habitation de locaux à un autre usage, d'une surface totale de 1 272,37 m<sup>2</sup>, situés, à Paris 16<sup>e</sup> dans les immeubles suivants :

— 15, rue de Lübeck : locaux d'une surface totale de 623,40 m<sup>2</sup> : 1<sup>er</sup> étage : 229,40 m<sup>2</sup> ; 2<sup>e</sup> étage : 201,30 m<sup>2</sup> ; 3<sup>e</sup> étage : 192,70 m<sup>2</sup> ;

— 20, rue Dumont d'Urville : locaux d'une surface totale de 314,50 m<sup>2</sup> : 1<sup>er</sup> étage : 103,40 m<sup>2</sup> ; 2<sup>e</sup> étage : 103,90 m<sup>2</sup> ; 3<sup>e</sup> étage : 107,20 m<sup>2</sup> ;

— 47, rue Boissière : locaux d'une surface totale de 334,47 m<sup>2</sup> : 1<sup>er</sup> étage : 146,77 m<sup>2</sup> ; 2<sup>e</sup> étage : 142,70 m<sup>2</sup> ; 3<sup>e</sup> étage : 45 m<sup>2</sup> ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 8 décembre 2008 ;

L'autorisation n° 09-059 est accordée en date du 10 juin 2009.

##### Autorisation n° 09-072 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 8 octobre 2007 par laquelle la SOCIETE FONCIERE LYONNAISE sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation un local d'une surface totale de 140 m<sup>2</sup> situé au 7<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis 62, rue Beaubourg, à Paris 3<sup>e</sup> ;

Vu la compensation proposée par conversion à l'habitation de locaux à un autre usage, d'une surface totale de 142 m<sup>2</sup>, situés au 2<sup>e</sup> étage porte droite (57 m<sup>2</sup>) et porte gauche (85 m<sup>2</sup>) de l'immeuble sis 245, rue Saint-Martin, à Paris 3<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 8 décembre 2008 ;

L'autorisation n° 09-072 est accordée en date du 26 juin 2009.



Autorisation n° 09-109 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 23 octobre 2008, par laquelle la S.A. SAINT-JAMES ET ALBANY, représentée par Mme Anne BAGH LONE SAIAS, Président du Directoire, sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation des locaux d'une surface totale de 165 m<sup>2</sup> situés escalier principal, bâtiment principal de l'immeuble 202, rue de Rivoli, à Paris 1<sup>er</sup> :

— au 1<sup>er</sup> étage sur entresol, porte gauche, à droite / droite en sortant de l'escalier, appartement n° 162 : 56 m<sup>2</sup> ;

— au 2<sup>e</sup> étage sur entresol, porte face, à droite / droite en sortant de l'escalier, appartement n° 261 : 78 m<sup>2</sup> ;

— au 5<sup>e</sup> étage sur entresol, porte en face droite, en face en sortant de l'escalier, appartement n° 562 : 31 m<sup>2</sup> ;

Vu la compensation proposée par conversion à l'habitation d'un local à un autre usage, d'une surface totale de 172 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage porte droite, escalier A, bâtiment sur rue, lot n° 107 de l'immeuble sis 21, rue Danielle Casanova, à Paris 1<sup>er</sup> ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 16 janvier 2009 ;

L'autorisation n° 09-109 est accordée en date du 29 juin 2009.

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires, de la Commune de Paris (F/H).**

Un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle — spécialité activités périscolaires, de la Commune de Paris (F/H), s'ouvrira à compter du 9 novembre 2009 (date de l'épreuve écrite : mardi 10 novembre 2009).

Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires des services extérieurs de classe normale — spécialité activités périscolaires, ayant atteint au moins le 7<sup>e</sup> échelon, ainsi que les secrétaires des services extérieurs de classe supérieure — spécialité activités périscolaires, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2009.

Le nombre de places offertes est fixé à 6.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs, culturels et non-titulaires — Bureau 230 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du 28 août 2009 au 28 septembre 2009 inclus - 16 h.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est le vendredi 9 octobre 2009 - 16 h. Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le vendredi 9 octobre 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical(e) et social(e) de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H), au titre de l'année 2009.**

Un examen professionnel, ouvert pour 24 postes, pour l'accès au grade de secrétaire médical(e) et social(e) de classe exceptionnelle du Département de Paris (F/H), au titre de l'année 2009, se déroulera le 14 décembre 2009.

Peuvent faire acte de candidature les secrétaires médicaux et sociaux de classe normale, ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de leur grade au 31 décembre 2009, ainsi que les secrétaires médicaux et sociaux de classe supérieure.

Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité — B. 355 — Téléphone : 01 42 76 78 89 ou 40-39 ou 49-84 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 septembre 2009 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers reçus après cette date feront l'objet d'un rejet.

## POSTES A POURVOIR

**Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-direction de l'administration générale — Bureau des marchés et de l'achat.

Poste : Chef du Bureau des marchés et de l'achat.

Contact : Mme MARTEL Roseline — Téléphone : 01 43 47 63 87.

Référence : BES 09 G 07 P16.

**Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).**

1<sup>er</sup> poste :

Service : Service juridique et financier.

Poste : Chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire.

Référence : BES 09 G 07 20.

2<sup>e</sup> poste :

Poste : Adjoint au chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire.

Référence : BES.09 G 07.14.

Contact pour les deux postes :

— M. DERBOULE — Sous-Directeur des Ressources.

— Mme BURIN RONGIER — Chef du Service juridique et financier — Téléphone : 01 43 47 80 95 / 01 43 47 81 70.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).**

1<sup>er</sup> poste :

Service : 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie (STV 8).

Poste : Chef de la subdivision administration générale.

Contact : M. François MONTEAGLE — Téléphone : 01 40 28 70 25.

Référence : BES 09 G 07 25.

2<sup>e</sup> poste :

Service : Agence de la mobilité.

Poste : Economiste des transports.

Contact : M. Bernard SALZENSTEIN / M. Antoine BRUNNER  
— Téléphone : 01 40 28 71 70 / 01 40 28 71 99.

Référence : BES 09 G 07 27.

### Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 20538.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Délégation Générale à la Coopération Territoriale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Accès : Métro Pont Marie ou Saint-Paul.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de mission au pôle Paris Métropole.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité directe de la responsable du pôle.

Attributions : la Délégation Générale à la Coopération Territoriale a pour mission de contribuer à la construction d'une métropole durable et solidaire par des projets innovants et partagés. Pour ce faire elle s'est fixé quatre objectifs stratégiques : construire la métropole au quotidien en développant des solidarités territoriales en zone dense ; favoriser l'émergence d'une culture métropolitaine ; affirmer Paris comme un des acteurs majeurs de la construction de Paris Métropole ; inscrire Paris Métropole dans le réseau des métropoles nationales et internationales en liaison avec la Délégation Générale aux Relations Internationales. Au sein de la Délégation Générale à la Coopération Territoriale (D.G.C.T.), le pôle Paris Métropole traite prioritairement des questions de gouvernance. A l'occasion de la diffusion de l'avant-projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales, il revient à ce pôle d'analyser les propositions qui émanent de ce texte, en articulant notamment ces dispositions avec la réflexion en cours sur les institutions parisiennes. Il convient également d'assurer un suivi quotidien des réactions suscitées par ce projet. La D.G.C.T. doit également être en mesure d'élaborer pour la Secrétaire Générale.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : qualités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.

Connaissances particulières : une bonne maîtrise des enjeux urbains et institutionnels métropolitains sera appréciée.

#### CONTACT

Patrice OBERT — Bureau 305 — Délégation Générale à la Coopération Territoriale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 45 28 — Mél : patrice.obert@paris.fr.

### Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'un agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 20453.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Service de la Directrice Adjointe — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Accès : métro Saint-Paul.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé (e) de secteur action territoriale.

Contexte hiérarchique : placé (e) sous l'autorité de l'adjointe de la Directrice Adjointe.

Attributions : l'agent recruté sera intégré à la mission territoriales, placée auprès de la Directrice Adjointe des Affaires Culturelles. Il sera chargé de piloter l'ensemble de la politique territoriale de la Direction et de coordonner la déconcentration des services. Il participera à l'organisation des relations avec les mairies d'arrondissement, notamment la mise en place d'un circuit d'information et de concertation pour ce qui concerne les équipements de proximité et l'action culturelle locale, en lien avec les autres directions de la Ville de Paris et plus particulièrement avec la D.D.A.T.C. et/ou la D.P.V.I. En charge d'un secteur géographique et/ou thématique, l'agent sera l'interlocuteur(trice) privilégié(e) des mairies d'arrondissement pour toutes ces questions, en assurant le lien permanent entre la municipalité et les services de la D.A.C. Une expérience préalable des enjeux de la vie culturelle locale et des relations entre les structures culturelles et artistiques implantées dans un territoire dans le cadre des politiques publiques indispensable.

Conditions particulières : le titulaire de ce poste doit faire preuve de disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : esprit de synthèse orale et écrite, et sens de l'organisation ;

N° 2 : capacité au travail en équipe et sens de l'initiative ;

N° 3 : sens des relations humaines et publiques et de la diplomatie.

Connaissances particulières : connaissance des enjeux de la politique culturelle parisienne, connaissance de l'organisation administrative de la Ville de Paris.

#### CONTACT

Mme Laurence PASCALIS, Directrice Adjointe — Direction des Affaires Culturelles — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 84 54.

### Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 20526.

#### LOCALISATION

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Service de l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Parc Floral de Paris, 75012 Paris — Accès : Métro Château de Vincennes.

#### NATURE DU POSTE

Titre : éco-éducateur Chef.

Contexte hiérarchique : Chef de la Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine.

Attributions : sous l'autorité du Responsable de Secteur : Coordination d'une équipe d'éco-éducateurs eu charge de la vulgarisation scientifique et technique dans les domaines de la nature et de l'environnement auprès d'un public très large (écoles, centres de loisirs, public familial, associations, enseignants...) ; Planification des accueils, suivi des questions matériel, travaux et sécurité de l'équipement. Encadrement des classes, groupes et publics divers.

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Bac + 2 dans les spécialités concernant l'environnement.

Qualités requises :

N° 1 : capacité à diriger et animer une équipe ;

N° 2 : bonne connaissance dans le domaine de la nature et de l'environnement incluant une pratique de terrain affirmée ;

N° 3 : expériences pédagogiques et d'animation.

## CONTACT

Mme Hélène STRAG, chef de la Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Service de l'Ecologie Urbaine — Parc Floral de Paris, 75012 Paris — Téléphone : 01 49 57 10 58 — Mél : helene.strag@paris.fr.

### Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1<sup>er</sup> poste : poste numéro 20429.

## LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau de la production informatique — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

## NATURE DU POSTE

Titre : technicien (ne) d'exploitation (F/H).

Attributions : le Bureau de la Production Informatique (B.P.I.) instruit la définition de la politique d'équipements informatiques et des règles d'ingénierie. A ce titre, il met en production et assure l'exploitation des applications informatiques. Il est constitué de quatre sections : la Section « Exploitation », la Section « Administration des Systèmes », la Section « Qualité et Métrologie », la Section « Projets et Technologie ». Au sein de la Section « Exploitation », l'agent est placé sous l'autorité du responsable du département « Supervision et gestion des incidents ». Ses activités sont les suivantes : Assurer le bon fonctionnement des infrastructures (architecture SAN, architecture de sauvegarde, architecture VMWARE, architecture de supervision) ; Installer, paramétrer et restaurer si besoin les systèmes d'exploitation ainsi que les données applicatives ; Appliquer selon les directives les droits d'accès aux plates-formes, la configuration et les objets des domaines/active directory et les correctifs ; Gérer les incidents de sauvegardes ; Suivre l'évolution des incidents (tendances, tableaux de bord) ; Identifier et analyser les événements anormaux dans les journaux d'évènements (démarche proactive) ; Assurer un support technique de niveau 2 auprès du département gestion des ressources.

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : études informatiques - BAC + 2.

Qualités requises :

N° 1 : Réactivité-Disponibilité ; Adaptation aux nouvelles technologies ; Connaissance des processus d'exploitation ;

N° 2 : Connaissance de l'infrastructure informatique ; Sens de l'analyse ; Capacité à travailler en mode projet.

Connaissances particulières : systèmes linux, AIX, Windows (installation, exploitation) ; Système de sauvegarde NETBACKUP ; SGBD Oracle, mysql, sqlserver ; Outils de supervision ; Réseau, San, virtualisation.

## CONTACT

M. PLOUHINEC Alain — Bureau R03 — Bureau de la production informatique — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 66 70.

2<sup>e</sup> poste : poste numéro 20435.

## LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — S.D.D.P./B.P.A.F.I. — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Accès : Gare de Lyon.

## NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet MOE junior.

Contexte hiérarchique : au sein du B.P.A.F.I., l'agent(e) est placé(e) sous l'autorité du chef de la section achats, moyens de paiement et approvisionnement.

Attributions : l'agent(e) prendra la responsabilité du suivi de la maintenance évolutive et curative d'un ensemble d'applications informatiques dédiées à la gestion de la billetterie (musées, piscines, ...) et aux paiements par internet. Il (elle) s'occupera également de la maintenance de l'application de paiement des tickets d'accès aux musées via Internet et de son extension à divers projets en cours d'étude (tennis, cinéma, etc.). Dans le cadre de sa mission, il (elle) assure le pilotage des marchés existant dont il (elle) a la charge. A partir de l'expression des besoins d'évolutions fournies par la maîtrise d'ouvrage, il (elle) assure le suivi opérationnel des chantiers de conception, de réalisation, de recette et de mise en œuvre qu'il (elle) mène dans le cadre des marchés correspondants. Il (elle) coordonne les différents acteurs du projet et veille à la bonne exécution des prestations.

## PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude au pilotage et à la gestion de projet informatique ;

N° 2 : bon relationnel, rigueur, qualité d'organisation et d'adaptation, sens de l'initiative et autonomie ;

N° 3 : compétences rédactionnelles ;

N° 5 : connaissances techniques : Architecture Web, notamment les aspects d'e-commerce ; Oracle et SQL.

Connaissance particulières : la connaissance des marchés publics serait un plus.

## CONTACT

M. TAVANI ou M. LOUISON — Bureau 601 — S.D.D.P./B.P.A.F.I. — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 66 33 ou 01 43 47 65 13 — Mél : michel.tavani@paris.fr ou max.louison@paris.fr.

### Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de trois postes de cuisiniers (F/H).

Poste : La Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement, établissement public dans le domaine de la restauration scolaire (15 000 repas/jour) recrute : 3 cuisiniers.

Il assiste le responsable de site et est totalement polyvalent. Il est capable, sous réserve de formation, de remplacer le responsable de site pour une courte période. Il exécute et supervise les travaux de préparation. Il assure le service des repas et le nettoyage du site, en collaboration avec les aides de cuisine et les agents de restauration.

Position dans l'organisation :

Il est sous l'autorité des responsables de site.

Domaine de responsabilités :*Technique culinaire :*

— Gestion des matières premières et de la transformation ;

— Utilisation et entretien du matériel de cuisine ;

— Répartition et distribution des repas.

*Contrôle qualité :*

— Respect des normes et des procédures HACCP ;

— Contrôle qualité des produits finis.

*Relationnel :*

— Accueil des nouveaux ;

— Formation des nouveaux ;

— Communication avec l'équipe ;

— Satisfaction des convives (enfants et adultes).

Formation et compétences requises :*Formation :*

— BEP/CAP ou 4 ans d'expérience en restauration collective.

*Compétences :*

— Connaissance des normes HACCP ;

— Connaissance du matériel et des produits en restauration collective ;

— Esprit d'initiative ;

— Sens du contact humain.

Localisation du poste : Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement. Mobilité sur l'ensemble du 19<sup>e</sup> arrondissement. Recrutement statutaire ou contractuel (CDD 1 an renouvelable). Poste à temps complet.

Postes à pourvoir en septembre 2009.

Contact : Stéphane MODESTE — 5-7, place Armand Carrel, 75019 PARIS — Tél : recrutement@cde19.net.

### **Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de vingt-cinq postes d'agents polyvalents de restauration (F/H).**

Poste : La Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement, établissement public dans le domaine de la restauration scolaire (15 000 repas/jour) recrute : 25 agents polyvalents de restauration, l'agent de restauration assure le service des repas auprès des enfants et l'entretien des locaux et du matériel.

Domaine de responsabilités :*Distribution :*

— Mise en place des produits finis ;

— Service, distribution des repas ;

— Contrôle visuel de la qualité des produits finis au moment du service ;

— Communication avec l'équipe ;

— Satisfaction des convives (enfants et adultes) ;

— Nettoyage de l'ensemble des locaux et des matériels dans le respect des normes HACCP.

Formation et compétences requises :*Compétences :*

— Savoir lire, écrire et compter en français ;

— Respect des règles d'hygiène et de sécurité ;

— Rapidité d'exécution.

Localisation du poste : Caisse des Ecoles du 19<sup>e</sup> arrondissement. Mobilité sur l'ensemble du 19<sup>e</sup> arrondissement. Poste à temps partiel (20 h/semaine en période scolaire uniquement).

Postes à pourvoir en octobre 2009.

### **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

I — LOCALISATION :

Service des Finances et du Contrôle — Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12 — Métro : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

#### II — DESCRIPTION DU BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX :

Situé au sein de la Sous-Direction des Ressources, le Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux (B.A.J.C.) comprend 5 agents (dont 3 cadres A). Il est l'un des 4 bureaux du Service des Finances et du Contrôle. Il est animé par le chef du B.A.J.C.

Il est chargé notamment :

— de la défense des intérêts de l'établissement (procédures pré-contentieuses ou contentieuses) ;

— du contrôle de la qualité et de la régularité des actes de l'établissement public local ;

— de la veille et de l'expertise juridiques en appui des différents services ;

— du traitement des successions des résidents de l'établissement public ;

— de la passation, la gestion et le suivi des contrats d'assurance.

III — DESCRIPTION DU POSTE :

Sous la responsabilité du Chef de bureau, le candidat exerce le suivi et l'instruction de dossiers contentieux et pré-contentieux, en liaison avec les conseils ou directement. A ce titre, il est amené à rédiger les mémoires en défense. Il suit l'exécution des décisions de justice.

Il examine la légalité des actes de la collectivité (délibérations, décisions, conventions) et participe aux activités de conseil et de veille juridique de l'établissement.

Il assiste et conseille les services de l'établissement dans le cadre de l'expertise des dossiers relatifs aux activités de l'établissement public local.

IV — PROFIL DU CANDIDAT :

Les qualités attendues du (de la) candidat(e) sont les suivantes :

— Intérêt et connaissances en droit public et en droit privé ;

— Qualités rédactionnelles ;

— Rigueur, capacités d'analyse, disponibilité.

V — CONTACT :

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à contacter :

— Mlle Caroline POLLET-BAILLY — Chef du Bureau des Affaires Juridiques et du Contrôle — Téléphone : 01 44 67 15 78,

ou

— M. Bruno NICOLAUD — Chef du Service des Finances et du Contrôle — Téléphone : 01 44 67 15 05.

Poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Le Directeur de la Publication :*

Nicolas REVEL